

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CM/287

CONSEIL DES MINISTRES

Treizième session ordinaire

Addis-Abéba - Août/Septembre 1969

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LES ACTIVITES DE L'O.U.A. DANS LES DOMAINES
DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE ET DE LA SANTE.



CM0287

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF SUR LES ACTIVITES DE L'O.U.A.
DANS LES DOMAINES DE L'EDUCATION, DE LA SCIENCE, DE LA CULTURE ET DE LA
SANTE.

INTRODUCTION

1. La Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé (CESCS) a tenu sa première session ordinaire du 30 juin au 4 juillet 1969 à Addis-Abéba, siège de l'OUA. C'était la première fois qu'une Commission spécialisée de l'OUA se réunissait depuis 1965. Il s'agissait d'une réussite en soi, rendue possible par les 28 Etats membres qui ont envoyé des représentants à cette réunion. Le rapport sur cette session de la CESCS fait l'objet du document CM/287 (1ère partie) dont le Conseil des ministres sera saisi à la présente session.

2. Il y a lieu de rappeler qu'à la suite de l'entrée en vigueur de l'Article XX modifié de la Charte, qui ramenait à trois le nombre des Commissions spécialisées de l'OUA, à savoir la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé, la Commission économique et sociale et la Commission de la défense, la première (CESCS) a été le résultat de la fusion de la Commission de l'éducation et de la culture, de la Commission scientifique, technique et de la recherche, et de la Commission de la santé, de l'hygiène et de la nutrition. Les raisons pour lesquelles cette mesure a été prise sont bien connues de tous les Etats membres, en sorte qu'il n'est pas nécessaire de les rappeler ici. Il est réconfortant, toutefois, d'indiquer que la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé a pu se réunir, commençant ainsi à jouer son rôle dans le cadre des grandes responsabilités dont l'OUA se trouve investie. Parmi d'autres activités, l'OUA a reçu mission de coordonner et d'intensifier les efforts que les Etats membres déploient dans de multiples directions pour améliorer les niveaux de vie de leurs ressortissants, comme aussi d'élaborer et de planifier des programmes à

soumettre aux institutions spécialisées de l'ONU en les incitant à les exécuter en commun avec l'OUA ou par leurs propres moyens. Pour que l'OUA puisse s'acquitter de ces fonctions efficacement, il faut manifestement que deux conditions soient remplies au préalable : premièrement, l'existence d'une "tribune" à laquelle puissent être examinés les besoins et les problèmes des Etats membres en matière de développement et puissent être proposées les solutions appropriées ; deuxièmement, l'existence d'un groupe de personnes qui puisse prêter son concours pour que des formes concrètes soient données à tout ce qui doit être fait pour répondre aux besoins et résoudre les problèmes. Le secrétariat remplit ces dernières fonctions, tandis que la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé offre cette "tribune" pour des délibérations portant non seulement sur les disciplines évidentes qui sont à l'origine de sa dénomination, mais aussi sur toutes sortes de domaines englobant l'agriculture, les minéraux, les sciences et les technologies, la nutrition et les ressources naturelles. Comme on pourra le constater à la lecture du rapport sur sa dernière session, la Commission a abordé la plupart de ces questions à un moment ou à un autre.

3. Tant que les recommandations de la Commission n'auront pas été approuvées conformément aux règlements en vigueur, normalement elles ne peuvent pas être appliquées. Il importe donc que le Conseil des ministres approuve ces recommandations. En attendant, il est permis de considérer brièvement certaines des recommandations qui ont été formulées sous des titres divers. A cette fin, il y a lieu de signaler que le présent rapport général ne peut mettre en lumière que certains des aspects des recommandations de la Commission ; pour en avoir une idée plus complète, il conviendra de lire le rapport de la première session de la Commission. Pour cette raison, la forme du présent rapport général consacré aux activités de l'OUA dans les domaines de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé diffère quelque peu de la norme habituelle.

Si l'on a conservé les rubriques principales, on n'a pas séparé les activités passées et actuelles des plans ultérieurs. On aura recours à nouveau à cette séparation quand les recommandations de la Commission auront été approuvées par le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

EDUCATION

4. Comme les résolutions adoptées à la récente Conférence OUA/UNESCO sur l'éducation et la formation scientifique et technique, qui a eu lieu en juillet 1968 à Nairobi (Kenya) ont été reprises à son compte par l'OUA il y a moins d'un an, il est logique de laisser s'écouler quelque temps encore pour permettre leur application. En raison de cette considération, la CESCO a décidé que seuls quelques thèmes choisis dans le domaine de l'éducation et de la formation seraient examinés à la dernière session ordinaire. Parmi ces thèmes se trouvaient l'éducation préprimaire. Un débat très bref mais riche d'enseignements a eu lieu au sujet de la participation des gouvernements à l'éducation préprimaire. Pour des raisons relevant du manque de ressources et de l'ordre d'urgence dans le domaine de l'éducation, plusieurs délégations ont estimé qu'il ne serait pas possible à l'heure actuelle pour la plupart des gouvernements de participer directement à l'organisation de l'éducation préprimaire. Les crédits à réunir pour fournir les installations et les services nécessaires à l'éducation préprimaire à travers tous les pays ont été considérés comme si élevés qu'ils en sont prohibitifs. Toutefois, la plupart sinon la totalité des délégations ont reconnu que les exigences de l'enseignement et de la formation modernes doivent réserver une place importante à une préparation suffisante des enfants avant leur accession aux écoles primaires, comme aussi à la nécessité de faire en sorte que cette préparation soit un des éléments d'une base solide sur laquelle fonder l'instruction primaire offerte par les services nationaux d'enseignement. En conséquence, la Commission a recommandé qu'entre autres choses,

"les gouvernements des Etats membres examinent la question de leur participation à l'éducation préprimaire ..."; elle a d'autre part demandé au Secrétariat de communiquer à tous les Etats membres les renseignements que pourrait fournir un pays quelconque sur ce sujet.

5. Les autres questions d'enseignement retenues pour les délibérations ont été les suivantes : éducation primaire, méthodes pédagogiques dans les écoles primaires et secondaires, équivalence et reconnaissance des titres et diplômes, échanges de publications et de documents. On voudra bien se reporter aux parties du rapport de la Commission consacrées à ces sujets.

6. L'application des résolutions antérieures relatives à l'éducation et à la formation progresse régulièrement. Le programme de l'OUA relatif à la création de centres d'études supérieurs, par exemple, en est au point où les membres du Conseil scientifique de l'Afrique proposent, à la demande du Conseil des ministres, des candidats aux deux organes dont la création a été décidée. Le premier de ces organes est le Comité d'exécution qui doit être chargé de présider à l'exécution du programme tendant à la création de "Centres d'études supérieures" en Afrique. (1). Le deuxième organe est l'équipe de trois experts africains appelée à établir un plan-projet pour la création du Centre de géologie, de géophysique et de minéralogie (ou sciences de la terre). Ce programme fait l'objet d'un bref rapport d'activité (document 287 (4ème partie)). Au sujet de l'étude de la possibilité de créer un fonds de roulement pour l'éducation qui doit accorder des prêts à des conditions avantageuses destinés à des services d'enseignement, des contacts préliminaires ont été établis ; un rapport doit être présenté à ce sujet en temps opportun. En ce qui concerne les objectifs à atteindre dans le domaine de l'éducation, il y a lieu de rappeler que la Conférence de Nairobi a demandé

(1) Résolution CM/Res.171 (XI).

la révision de ceux qui ont déjà été fixés pour les adapter aux moyens dont disposent les Etats membres, aux nécessités de leur développement et aussi aux méthodes modernes d'enseignement et de formation. Le Secrétariat a envoyé un questionnaire à tous les Etats membres pour leur demander de lui communiquer tous renseignements et statistiques qui pourraient servir à la révision des objectifs fixés en matière d'éducation. Le Secrétariat commence à recevoir des réponses à ce questionnaire.

SANTÉ

7. Selon toutes probabilités, l'OUA est appelée à jouer un rôle de plus en plus actif dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'hygiène. En premier lieu, le Comité plénier, auquel l'étude de ces questions a été confiée, a eu des délibérations très étendues et a formulé des recommandations utiles dans ces domaines. On voudra bien se reporter au rapport de la Commission sur ces sujets. En deuxième lieu, le directeur du Bureau de la santé est entré en fonctions au Secrétariat lequel se trouvera ainsi en mesure de s'occuper davantage des questions de santé, de nutrition et d'hygiène.

8. Au sujet des services de santé essentiels, les Etats membres ont été priés instamment d'établir leurs plans de santé nationaux en tant que parties intégrantes de leur développement général, économique, social et politique et aussi de créer des services de planification des mesures de santé publique chargés de surveiller l'exécution, la coordination et la révision de ces plans. Cette entreprise tirera largement profit, en particulier, de la multiplication des services d'éducation sanitaires à travers tous les pays et de la mise en place de systèmes efficaces de lutte contre les maladies endémiques et épidémiques tendant à leur élimination totale. Il s'agit-là, parmi d'autres, de mesures importantes que les Etats membres doivent prendre pour offrir à leurs habitants des services sanitaires suffisants et efficaces.

NUTRITION

9. Comme dans le cas de la santé, on peut espérer que les nouvelles circonstances, caractérisées par le fait que des entretiens ont eu lieu sur ce sujet et que le Bureau de la santé est dorénavant doté d'un personnel, permettront à l'OUA de s'occuper plus activement qu'auparavant des questions de nutrition. Les délibérations de la Commission consacrées à la nutrition ont été axées principalement sur les approvisionnements en produits alimentaires, qui doivent être suffisants, sur les régimes alimentaires équilibrés, sur les cas isolés de malnutrition parmi les enfants, les femmes enceintes, les mères allaitant leurs enfants au sein et quelques adultes. Les Etats membres ont été invités de créer des services de planification alimentaire appelés à contribuer à l'élaboration des plans nationaux relatifs à la production de vivres et au maintien de cette production aux niveaux requis. De même les participants ont fait valoir que la diversification de l'emploi rémunéré, spécialement dans les zones rurales, permettrait dans une large mesure d'assurer aux ressortissants des Etats membres des revenus suffisants (et de maintenir ces revenus), ce qui leur permettrait d'acheter les aliments qui leur sont nécessaires. L'éducation en matière de nutrition, des réseaux satisfaisants de communications pour la distribution des produits alimentaires, la transformation des habitudes alimentaires, le cas échéant, tous ces éléments isolément ou conjointement contribueraient à stimuler l'adoption de régimes alimentaires équilibrés, ce qui, en dehors de l'élimination de la sous-alimentation, permettrait aussi de mettre fin aux carences en protéines. On voudra bien se reporter aux recommandations relatives aux questions de nutrition qui précisent davantage ce qui est demandé aux Etats membres.

HYGIENE

10. Dans ce domaine également, l'OUA est appelé à multiplier ses activités. La Commission a indiqué les directions dans lesquelles les Etats membres doivent prendre des mesures. Dans sa recommandation relative à

"l'hygiène du milieu", elle a fait valoir qu'il serait nécessaire de déterminer l'étendue de certaines questions d'hygiène qui influent sur le milieu dans lequel vit l'homme africain, avant d'étudier les solutions possibles aux problèmes qui se posent. La Commission a donc préconisé des enquêtes sur les conditions de logement, l'approvisionnement en eau, l'évacuation des détritiques et les égouts, la pollution de l'eau et la santé dans l'industrie. Ces enquêtes permettront sans doute de déterminer les secteurs où des mesures sont nécessaires pour remédier à la situation. A ce propos, l'éducation sanitaire pourrait jouer un rôle important pour la création d'un milieu hygiénique. Une demande a été adressée à l'OMS pour qu'elle crée un institut chargé "d'étudier les problèmes d'hygiène du milieu et de santé professionnelle propres au continent africain". En Afrique, il est évident que le gros des efforts doivent se concentrer sur l'enseignement de l'hygiène, de la préparation convenable des aliments et sur la nécessité de fournir aux populations une eau non contaminée à boire ou destinée à tous autres usages etc. Il s'agit d'une entreprise continue tendant à améliorer le milieu de l'homme africain et à le maintenir dans de bonnes conditions d'hygiène.

11. La Commission a préconisé que des organismes interministériels coordonnent les efforts nationaux déployés dans le sens de la santé, de la nutrition et de l'hygiène.

RESSOURCES NATURELLES

12. Sous ce titre, plusieurs questions ont été étudiées dont les suivantes :

a) agriculture

13. Outre que l'agriculture est la cheville ouvrière des économies des Etats membres, c'est aussi l'unique moyen d'assurer un moyen d'existence à la majeure partie des populations. A cet égard, la Commission

a recommandé d'opter pour les cinq secteurs de concentration choisis par la FAO. Ce sont : travaux sur les semences à haut rendement des cultures alimentaires de première nécessité, lutte contre les gaspillages, élimination des carences en protéines, mobilisation des populations rurales en faveur du développement et économies de devises. En tout état de cause, la FAO a accepté de prêter son concours, dans les conditions habituelles, aux Etats membres dont l'ordre d'urgence ne comprend pas les secteurs retenus. Les travaux tendant à l'accroissement des approvisionnements en vivres de première nécessité coïncident avec le programme de l'OUA relatif à la constitution de stocks régionaux de céréales. On peut donc espérer qu'il y aura entre l'OUA et la FAO une étroite collaboration dans ce domaine. Un document particulier, très bref, présenté à la présente session du Conseil des Ministres indique le degré d'avancement des efforts tendus vers l'exécution du programme de l'OUA relatif à la constitution de réserves alimentaires en Afrique. On espère que si le programme de constitution de réserves régionales de vivres en Afrique donne des résultats concluants, il en résultera un accroissement et de la production et de la productivité agricoles dans les Etats membres.

b) minéraux

14. Il est certain que si les fonctionnaires qui ont à connaître de l'exploitation et de l'utilisation des minéraux se rencontreraient pour des entretiens d'ordre général, il en résulterait des effets favorables sur les efforts nationaux comme sur la coopération internationale dans ce domaine. On envisage d'organiser une réunion du Comité scientifique spécialisé dans la géologie et les mines. Le Secrétariat accueillera avec faveur les résultats de cette réunion.

c) sciences et techniques

15. La science et la technique ont fini par être reconnues comme étant au nombre des facteurs importants qui contribuent à l'accélération du développement économique, social et politique. La Commission a approuvé

l'inscription d'un certain nombre de questions à l'ordre du jour de la prochaine conférence de l'UNESCO sur l'application de la science et de la technique au développement en Afrique. En attendant, elle a recommandé que tout soit mis en oeuvre pour élargir dans tous les Etats membres, l'infrastructure nécessaire aux recherches et aux études, pour créer des centres de documentation appelés à diffuser les renseignements scientifiques pouvant intéresser les Etats membres et pour instituer un Comité scientifique et technique qui assistera le secrétariat dans l'application de la politique de l'OUA relative à la science et à la technique. Quoiqu'il en soit, il y a beaucoup à attendre dans ce domaine de la prochaine Conférence de l'UNESCO.

QUESTIONS CULTURELLES

a) Premier Festival culturel panafricain

16. L'organisation du premier Festival culturel panafricain qui doit avoir lieu du 21 juillet au 1er août à Alger (Algérie) est de beaucoup la manifestation culturelle la plus importante jamais préparée par l'OUA. Outre que toutes les cultures africaines doivent y faire l'objet d'une présentation, un colloque est prévu pour chercher les moyens d'améliorer de développer et de comprendre ces cultures et pour créer des possibilités d'échanges culturels plus étroits entre les Etats membres. C'est également à l'occasion de ce festival que le Conseil culturel de l'Afrique, qui est appelé à préparer, organiser et présenter les futurs festivals, doit se réunir pour la première fois. La Commission a pris acte avec reconnaissance de l'assistance accordée ou offerte au Festival par l'Algérie, l'UNESCO ainsi que par d'autres organisations, gouvernements ou particuliers. Tous les Etats membres ont donc été invités avec insistance à participer au Festival d'Alger.

b) b) Bureau interafricain de linguistique

17. Parmi les Bureaux ou Comités hérités de l'ancienne CCTA, il y a le Comité de linguistique. En 1966, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement a décidé que ce Comité serait transféré en Ouganda. La Commission était saisie d'un document (ESCHC/39) préconisant la création d'un Bureau interafricain de linguistique en exécution de cette décision. On a indiqué que les fonctions du Bureau envisagé consisteraient à développer et répandre l'usage des langues africaines (ce qui contribuerait à abattre certaines des barrières linguistiques en Afrique), à concevoir des méthodes pour l'enseignement des langues africaines, à former des professeurs de langues, des interprètes et des traducteurs, et à favoriser activement la production de livres. La Commission a recommandé que le Bureau soit créé sans délai, à condition qu'avant décembre 1969 il soit possible de communiquer à tous les Etats membres des renseignements sur la structure du Bureau et sur les dépenses à prévoir. Le Secrétariat s'efforcera d'y pourvoir.

GENERALITES

18. Comme il apparaîtra des renvois constants aux délibérations et aux recommandations de la CESCO, il est difficile d'établir un rapport sur les activités futures de l'OUA dans les domaines considérés tant que le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement n'auront pas approuvé les travaux de la Commission.

19. Le Conseil est donc invité à bien vouloir approuver toutes les recommandations adoptées par la CESCO à sa première session pour permettre au secrétariat d'établir un programme d'application à présenter aux organes politiques compétents de l'OUA.

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN**

SECRETARIAT
B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES
Treizième session ordinaire
Addis-Abéba - Août 1969

Cm/287
Annexe I

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL ADMINISTRATIF
SUR LA COMMISSION SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE

RAPPORT DE LA COMMISSION
SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET DE LA RECHERCHE
(Mars 1969 -- juillet 1969)

Le Secrétaire Général Administratif est heureux d'annoncer que la coopération scientifique et technique interafricaine sous l'égide de l'OUA s'est poursuivie comme par le passé, en fonction des effectifs et des ressources financières de l'OUA. A l'annexe I au Document 232, compris dans le rapport que le Secrétaire Général Administratif a présenté à la Conférence d'Alger, sont énumérés en détail les divers projets communs auxquels participent les Etats membres: études sur les pêches, recherches sur les cultures vivrières, projets d'éradication de maladies, telles que la peste bovine, la péripneumonie contagieuse bovine et la trypanosomiasis ou maladie du sommeil. Puisque les activités relatives à la plupart de ces projets doivent se poursuivre encore pendant quelques années, il est normal de présenter ici un compte rendu de l'avancement de ces travaux au cours des cinq derniers mois. Toutefois, le Secrétariat ne se bornera pas à exposer les modestes progrès réalisés mais également les difficultés éprouvées dans la mise en oeuvre de ces projets.

1. Campagne commune contre la peste bovine.

Les deux premières phases de ce projet sont terminées. La campagne de vaccination a porté sur les pays suivants : Nigéria, Tchad, Cameroun, Niger, Dahomey, Togo, Ghana, Haute Volta, Côte d'Ivoire, Mauritanie, Sénégal, Gambie, Sierra Leone, Guinée, Mali et Libéria. Ces Etats n'ont plus désormais qu'un seul problème, à savoir la mise en vigueur de mesures prophylactiques. A la réunion inter-Etats de 1965, à laquelle participèrent de hauts fonctionnaires et des ministres des Etats mentionnés ci-dessus, un accord est intervenu stipulant notamment que:

(i)

Les Etats signataires s'engagent:

- (i) à vacciner les veaux nouveaux-nés contre la peste bovine au moins une fois par an avec un produit reconnu pendant deux années consé-

cutivos. Les vcaux ainsi vaccinés doivent porter à l'oreille la marque officielle qui est un trou percé en forme de trèfle de sorte que les vcaux de plus de deux ans devront porter deux mar- quos de ce genre à l'oreille.

- (ii) à faire vacciner et marquer officiellement en conséquence tout animal trouvé sans la marque officielle de vaccination.
- (iii) à tenir au courant les pays voisins de la situation sanitaires en ce qui a trait à la peste bovine par l'intermédiaire des agents de liaison et des réunions périodiques de la CSTR; en particulier à informer tous les pays intéressés de toute recrudescence de la peste bovine le plus rapidement possible, en indiquant le nombre d'animaux atteints et la partie du territoire où la maladie s'est manifestée.
- (iv) à mettre en application le plus rapidement possible, au cas où éclaterait une épidémie de peste bovine, les mesures de lutte prévues, sous la surveillance de médecins vétérinaires. A cet égard, il est d'une importance capitale que l'étiologie de la maladie soit analysée par un laboratoire agréé. Les mesures de défense agréées comprennent la mise en quarantaine rigoureuse de tout bétail malade et des bêtes qui auraient été en contact étroit avec le bétail atteint, l'abattage de toutes les bêtes malades dans un rayon de 15 kilomètres et le paiement d'une indemnité aux propriétaires des bêtes abattues.
- (v) à faire en sorte que leurs agents vétérinaires surveillent rigou- reusement les mouvements et le commerce du bétail, qui seront su- bordonnés à la présentation de certificats de vaccination valables.
- (vi) à promulguer des lois en vertu desquelles les engagements pris aux paragraphes (i) à (v) ci-dessus seront respectés.
- (vii) Les dispositions qui précèdent sont sujettes à des révisions annuelles.

La question revêt désormais une grande importance car toute l' Afrique occidentale et centrale est presque entièrement couverte par la campagne. Pour prévenir des gaspillages énormes de fonds et la réappari- tion de nouveaux foyers de maladie, se traduisant toujours par une mortalité élevée, le Conseil des Ministres, à sa précédente session ordinaire tenue en février 1969, a lancé un appel à tous les Etats membres de l'OUA pour qu'ils appliquent rigoureusement, dès que la campagne de vaccination sera achevée sur leur territoire, les mesures prophylactiques minimales indiquées

brièvement ci-dessus. Le Secrétariat voudrait d'autre part signaler qu'il a confié cette mission à un médecin vétérinaire hautement qualifié, Docteur Sall, qui visite actuellement tous les Etats membres intéressés pour obtenir que ces dispositions soient appliquées.

En mai 1969, l'OUA a tenu à Dakar (Sénégal) une réunion technique de tous les Etats membres participant à cette campagne. Cette réunion avait pour objet d'apprécier l'importance des travaux réalisés en Afrique depuis 1962 au titre de cette campagne en Afrique occidentale et centrale. La plupart des 19 pays participants avaient envoyé des vétérinaires. En outre les laboratoires de Dakar, de Bamako et de Fort Lamy étaient représentés. L'Afrique orientale était représentée par le Directeur des Services Vétérinaires du Kenya. Etaient également présents, des représentants de la CEE, de l'ODM, de la FAO, de l'OIE, de la FAC, de l'USAID et d'autres institutions donatrices.

A la fin de cette importante réunion technique, la décision a été prise de demander à l'OUA d'établir et de publier un rapport détaillé sur les réalisations du projet depuis son lancement en 1962. On a indiqué au cours de la réunion, que depuis 1962, quelque 78 millions de vaccinations contre la peste bovine avaient été faites en Afrique occidentale et en Afrique centrale:

30 millions de têtes de bétail ont été traités. Le pourcentage du nombre total du bétail vacciné est de 85 pour 100 et l'immunisation a été de 90 pour 100.

Au cours de la dernière réunion, le Secrétaire Général Administratif a présenté les divers aspects de la campagne commune contre la peste bovine en Afrique de l'Est. Les progrès sont importants et réguliers. Grâce à la collaboration des spécialistes des Etats membres, pendant cette année de vaccination, une pinoculation efficace a été obtenue aux frontières entre les Etats. Ces fonctionnaires ont réagi d'une manière excellente à l'appel lancé par la résolution du Conseil des Ministres de février dernier en faveur d'une coopération active aux frontières. Une assistance financière extérieure a été accordée à la plupart des Etats membres de la zone permettant de pourvoir au moins aux dépenses des trois premières années de la campagne. La réunion des Etats membres et des institutions donatrices qui participent au projet de l'Afrique de l'Est se tiendra à Mogadiscio au cours de la première semaine de décembre 1969.

2.-

2.- PERIPNEUMONIE BOVINE CONTAGIEUSE - RECHERCHES ET LUTTE A PIED D'OEUVRE

A la réunion budgétaire du Conseil des Ministres, le Conseil a adopté une résolution invitant tous les états membres à collaborer au projet

de lutte contre la PPBC. Le Conseil a également demandé aux groupements régionaux et aux institutions donatrices de collaborer avec le Secrétariat de l'OUA pour la planification et l'exécution du projet. Le Secrétaire Général Administratif est heureux de signaler que depuis l'adoption de la résolution, un certain nombre de groupements régionaux, à savoir, l'OCAM, l'OERS, l'ENTENTE et la Commission du Bassin du Tchad ont commencé à examiner le projet avec les techniciens du Secrétariat de l'OUA. La FAO et l'OIE ont également pris part aux entretiens. Par exemple, à sa dernière réunion tenue à Paris, à laquelle ont participé des experts de la plupart des Etats membres de l'OUA et le représentant du Secrétariat de l'OUA, l'OIE a examiné le problème d'une manière assez détaillée. A la suite des entretiens qui ont eu lieu jusqu'ici sur ce problème, le Secrétariat de l'OUA se propose de convoquer, vers la fin de l'année en cours, une réunion d'experts des Etats membres de l'Afrique occidentale et de l'Afrique Centrale pour étudier la possibilité de lancer le projet dans cette région. Dans son dernier rapport, le Secrétaire Général administratif a déclaré que la campagne se poursuit, parallèlement à la campagne contre la peste bovine en Afrique de l'Est. A la suite des entretiens préliminaires engagés entre les experts africains, les propositions suivantes ont été formulées:

- (i) les vaccins à titre d'essai comme recommandés en 1967 par le Groupe d'experts de la FAO/l'OIE/ et l'OUA contre la PPBC sont indispensables, mais il est recommandé qu'une campagne commune soit lancée contre cette maladie avant même que les résultats des essais soient connus.
- (ii) il n'est pas considéré comme nécessaire d'entreprendre une étude épizootique de la PPBC avant de lancer une campagne commune contre cette maladie; étant donné que les scientifiques africains sont convaincus de l'étendue de la zone couverte par cette maladie.
- (iii) Après une enquête approfondie, l'IBAH établira un rapport final qui constituera la base des discussions de la réunion qui se tiendra à Niamey en novembre 1969, à laquelle les Etats de l'Afrique de l'Ouest et du Centre prendront part.
- (iv) Le projet commun 15(PJ15) contre la peste bovine doit poursuivre l'inoculation contre la PPBC en Afrique de l'Est, partout où elle est nécessaire et possible.
- (v) Entretiens, il incombe à chaque pays de continuer à combattre la PPBC, par ses propres moyens, en appliquant les autres méthodes classiques de lutte contre cette maladie.

C'est-à-dire contrôle des mouvements du bétail, et si possible, abattage de toute bête atteinte. Les pays doivent faire en sorte que les lois existantes soient suffisantes pour la mise en application de ces mesures.

3.- GROUPE D'EXPERTS SCIENTIFIQUES.-

A la réunion de la Commission de l'éducation, de la culture, de la santé et de la science, tenue à Addis-Abéba en juillet 1969, un comité supplémentaire du groupe d'experts scientifiques a été ajouté à la liste de ces groupes. La Commission a recommandé la création d'un groupe interafricain du comité scientifique de la science et de la technologie ; c'est ainsi que les comités scientifiques, dépendant du Conseil Scientifique pour l'Afrique, sont actuellement les suivants :

- Conseil scientifique international de la trypanosomiasse ;
- Comité scientifique interafricain de la mécanisation agricole ;
- Comité scientifique interafricain de géologie et de minéralogie ;
- Comité interafricain de cartographie et de topographie ;
- Comités interafricains pour la conservation, l'utilisation et l'exploitation de la nature et des ressources naturelles ;
- Groupe scientifique de diététique et de technologie alimentaire ;
- Groupe scientifique de l'océanographie et des pêches ;
- Groupe scientifique des plantes médicinales africaines ;
- Groupe scientifique de biologie ;
- Groupe scientifique de la Science et de la Technologie.

Chacun de ces groupes est composé de scientifiques spécialistes de la discipline considéré, désignés par les Etats membres de l'OUA. Les Comités doivent en principe se réunir au moins une fois tous les deux ans, ou plus souvent s'ils ont un projet en cours. C'est ainsi que pendant l'exécution du projet concernant l'étude des ressources en poisson de la zone tropicale de l'Atlantique, le Comité interafricain de l'océanographie, de la pêche en mer et en eau douce a dû se réunir régulièrement en fait, il avait constitué un Comité Consultatif scientifique international pour le projet jusqu'à son exécution en 1966.

Ces Comités prêteront leur concours au Secrétariat pour l'application de la politique scientifique de l'OUA, élaborée à Alger, en 1964 et approuvée ultérieurement par les Chefs d'Etat et de Gouvernement au Caire en 1964. Cette politique a pour objet de favoriser l'esprit de fraternité parmi les Etats africains par l'intermédiaire d'une coopération technique à tous les niveaux, en ce sens qu'elle se fixe les objectifs suivants :

- i) examiner toutes les questions scientifiques et techniques qui influent sur le développement général des Etats membres, y compris les questions dont les comités peuvent être saisis par la Conférence des Chefs d'Etat et le Conseil des Ministres;
- ii) favoriser la formation et l'échange du personnel scientifique technique et de recherche.
- iii) définir une politique scientifique et exécuter sur demande des programmes communs de recherches scientifiques et techniques
- iv) favoriser l'utilisation efficace des résultats des recherches en vue d'accélérer le développement économique et social des Etats membres;
- v) administrer l'aide étrangère accordée au bénéfice de projets d'intérêt commun appuyés par la Commission;
- vi) établir des moyens permettant la diffusion des informations de ceux qui travaillent dans le domaine de la science et de la technologie en Afrique
- vii) procéder à des études scientifiques sur les ressources naturelles du continent.

4.-

AUTRES ACTIVITES...

Le Secrétariat a continué à assumer sans relâche toutes ses autres activités dans le domaine de la coopération technique et scientifique. Le programme de recherche sur les céréales visant à l'amélioration de la production de maïs, de sorgho et des légumineuses se poursuit. On envisage, de tenir du 13 au 16 octobre 1969, à Zaria, Nigéria, une réunion des chercheurs qui collaborent à ce projet pour passer en revue les résultats jusqu'ici obtenus et examiner d'autres possibilités de recherche sur les céréales.

Tous les bureaux techniques, à savoir, le Bureau de la santé animale (IBAH), à Nairobi, la Commission phytosanitaire interafricaine (IAPSC) à Yaoundé, et le Bureau interafricain des sols (BIS) à Bangui ont accompli leur mission comme l'année dernière. On espère que lorsque ces bureaux auront été dotés du personnel supplémentaire et des crédits nécessaires, ils seront en mesure d'entreprendre des travaux de recherches. Il est à signaler, toutefois, que le Bureau interafricain des sols (BIS) à Bangui souffre d'une grave pénurie de personnel, malgré les appels incessants lancés aux pédologues en vue de constituer l'équipe de ce bureau.

Une réunion de spécialistes des Etats membres chargés des questions de la protection des plantes s'est tenue à Lagos du 8 au 11 avril cette année.

Des représentants de la plupart des Etats membres de l'OUA y ont participé. Parmi les plus importantes recommandations de cette réunion, on peut citer les suivantes:

- i) Nécessité d'une assistance du PNUD pour le problème de la quarantaine des plantes en Afrique.

La réunion a reconnu la nécessité et l'importance: a- d'un personnel phytosanitaire qualifié en Afrique,
b- de stations régionales de quarantaine pour les plantes desservant des groupes de pays au sein des diverses régions géographiques de l'Afrique.

Invite le Secrétariat de l'OUA à attirer l'attention du Directeur du PNUD sur la gravité des problèmes phytosanitaire du continent africain, et particulièrement en raison de la nécessité continue d'introduire de nouveaux matériaux pour stimuler le développement agricole, et à lui demander que le PNUD fournisse toute aide financière et technique possible pour permettre l'exécution de ces projets.

- ii) Amodement du nouveau projet de convention phytosanitaire pour l'Afrique.

Le Conseil constate que le projet de la Nouvelle Convention Phytosanitaire pour l'Afrique, adoptée à la 9ème réunion tenue à Nairobi en 1966, a subi divers changements qui lui ont abouti au texte adopté par le Conseil des Ministres de l'OUA (Résolution CM/Ros 119(IX)) à sa 9ème session ordinaire tenue à Kinshasa (Congo), en septembre 1967. Le Conseil constate que des représentants de plusieurs gouvernements membres ont exprimé leur préoccupation quant aux altérations et aux omissions apparaissant dans le texte de la Nouvelle Convention Phytosanitaire (CM/Ros.119 (IX)) par rapport au projet de Nairobi et les gouvernements membres qui ont ratifié cette nouvelle Convention sont très peu nombreux.

Tout en comprenant parfaitement la nécessité d'adopter son organisation et son administration à celles des autres organes de l'OUA, la réunion invite le Secrétaire Général administratif de l'OUA, à examiner la possibilité d'amender comme suit la nouvelle convention phytosanitaire (CM/Ros 119(IX)) conformément à l'article XXXIII de la Charte de l'OUA:

- i) Un conseil interafricain phytosanitaire est créé dans lequel chaque gouvernement membre de l'OUA sera représenté. Le Conseil fera partie de la Commission scientifique, technique et de la recherche de l'OUA.
- ii) Le Conseil s'efforce de recueillir des informations et il recommande toutes mesures nécessaires pour que les objectifs de la présente convention soient atteints.
- iii) Le Conseil se réunit une fois tous les deux ans pour récapituler les règlements phytosanitaires et pour formuler toutes recommandations appropriées à l'intention du CSTR de l'OUA
- iv) Un Bureau phytosanitaire interafricain est créé pour agir en tant que centre d'échange rapide d'informations par l'entremise de tous les moyens convenables nécessaires à la mise en application de mesures phytosanitaires suffisantes en Afrique.
- v) Un comité consultatif est créé, formé de cinq spécialistes en protection des plantes, choisis par le Conseil parmi les pays membres et selon leurs mérites professionnels
- vi) En cas d'urgence, le Bureau du IAPSC sera habilité à formuler des recommandations au CSTR de l'OUA après consultations avec le Comité Consultatif et le Groupe d'experts scientifiques.



ESCHC/Ros. 2 (I)

RESOLUTION SUR
SUR L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

La Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé de l'OUA, réunie en sa première session ordinaire à Addis-Abéba, du 30 juin au 4 juillet 1969,

Décidée à appliquer les résolutions II et III de la Conférence UNESCO/OUA tenue à Nairobi, Kenya, du 16 au 27 juillet 1968 sur l'éducation et la formation scientifique et technique en relation avec le développement en Afrique ;

Convaincue que la baisse du niveau des élèves et les faibles rendements dans les écoles primaires résultent :

- des effectifs pléthoriques ;
- de l'inadaptation des programmes ;
- du fait que la plupart des enseignants ne sont pas suffisamment préparés à la tâche qui leur est demandée ;
- de la médiocrité des conditions matérielles dans lesquelles les enseignants doivent travailler ;

Tenant compte des difficultés qui se présentent quand il s'agit de trouver des solutions répondant à la fois aux besoins essentiels des Etats membres en matière d'enseignement et les contingences nationales particulières,

RECOMMANDE :

- (a) pour faire face au problème des classes surchargées, compte tenu des ressources financières et autres dont les Etats disposent, l'utilisation aussi efficace que possible des moyens existants, par exemple les classes par groupes successifs, les méthodes modernes d'organisation des classes, les auxiliaires audio-visuels, la radio et la télévision ;

ESCHC/Res. 2 (I)

page 2

- (b) la réforme des programmes des écoles primaires par leur adaptation aux réalités nationales pour tenir compte des besoins dans les domaines de la science et de la technologie ainsi que dans celui de l'agriculture et des conditions de vie en milieu rural ;
- (c) pour résoudre le problème qu'impliquent les maîtres :
- i) l'organisation périodique de cycles d'études et de stages d'entretien et de perfectionnement ;
 - ii) la révision des programmes de formation des maîtres dans les écoles normales compte tenu de la nécessité essentielle d'un enseignement fondé sur l'intérêt de l'enfant et sur son milieu ;
 - iii) l'amélioration radicale des conditions matérielles faites aux maîtres.

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT
B. P. 3243

CM/287 (Part 2)

CONSEIL DES MINISTRES
Treizième session ordinaire
Addis-Abéba, août/septembre 1969

PREMIER FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN

(Rapport intérimaire)



PREMIER FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN (Rapport intérimaire)

En créant l'Organisation de l'Unité Africaine, les Chefs d'Etat et de Gouvernement fondateurs sont convenus entre autres, de renforcer la coopération culturelle et la compréhension mutuelle entre les peuples d'Afrique de façon à éliminer quelques-unes des barrières qui ont pendant très longtemps séparé les peuples d'Afrique.

2. A ces fins, la Commission de l'éducation et de la culture a été créée pour s'occuper entre autres, de la promotion et de la représentation de la culture africaine. C'est ainsi qu'à sa première session ordinaire tenue à Kinshasa en République démocratique du Congo en janvier 1964, la Commission a adopté la résolution n° EDC/28/Res.1 (1) préconisant le développement des activités culturelles et littéraires, la musique, le théâtre, l'art, etc.. grâce à des échanges de visites entre artistes, des expositions d'art ainsi qu'à l'organisation de séminaires et de festivals. Lors de sa seconde session à Lagos, Nigéria, en janvier 1965, la même Commission a adopté une Résolution n° EDC/Res.9 (II) recommandant l'organisation de festivals, de théâtre, ainsi que des expositions d'arts et d'objets d'artisanats africains.

Enfin, par résolution CM/Res.117 (IX) adoptée lors de la neuvième session ordinaire du Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement à Kinshasa, il a été décidé que l'OUA parraine régulièrement des festivals culturels. Le Secrétariat a été invité à concevoir le programme du premier festival de ce genre à l'intention des Etats membres. Par la même occasion, un comité composé de l'Algérie, le Cameroun, l'Ethiopie, la Guinée, le Mali, le Nigéria, le Sénégal et la Tanzanie a été créé pour aider le Secrétariat dans cette tâche.

3. Le Comité s'est réuni en la présence de tous ses membres les 4 et 5 janvier 1968 à Addis-Abéba pour examiner, puis adopter le programme

ainsi que le règlement du festival. Il s'est à nouveau brièvement réuni au mois de février de la même année pour examiner les sources possibles de financement. Toutefois, à défaut d'information suffisante, le comité n'a pu poursuivre ses débats et a décidé en conséquence de se réunir à nouveau en avril, lorsque seront rassemblés les éléments d'information nécessaires sur les voies et moyens de financer le festival. Le Comité s'est donc réuni une fois de plus à Addis-Abéba du 29 avril au 1er mai 1968 en présence de tous ses membres. Après examen du rapport de sa précédente séance et des propositions nouvelles, le comité a décidé de s'adjoindre un sous-comité comprenant l'Algérie, la Guinée, le Mali, le Nigéria et le Sénégal chargé d'examiner, de façon plus poussée, les moyens d'assurer le succès du festival.

4. Une quatrième session du comité fut convoquée à Alger (Algérie) du 2 au 6 septembre 1968. Etaient présents, l'Algérie, le Cameroun, la Guinée, le Mali, le Nigéria, la Tanzanie et le Sénégal. Les points suivants figuraient à son ordre du jour :

- 1) Examen des questions d'organisation et d'administration ;
- 2) Sélection des membres du Jury ;
- 3) Sélection des artistes connus ;
- 4) Examen des questions financières ;
- 5) Adoption d'un rapport général à présenter au Conseil des Ministres.

PREPARATIFS POUR LE FESTIVAL.

5. La délégation de l'Algérie a présenté un rapport succinct dans lequel il est fait état de la constitution d'une Commission nationale du festival qui fonctionnait d'une façon satisfaisante. Il a également été

mentionné dans ce rapport que les préparatifs nécessaires pour la tenue du festival étaient progressivement mis en oeuvre par le gouvernement et le peuple d'Algérie.

6. Sur la demande de l'Algérie, les dates du festival ont été modifiées. Il se tiendra du 21 juillet au 1er août 1969.

BUDGET DU FESTIVAL :

7. Cette question étant l'une des plus importantes de la session, le Comité lui a consacré la majeure partie de son temps. Le Comité n'était pas sans savoir que la résolution qui a autorisé l'organisation et la réalisation de ce festival prévoit qu'il doit être financièrement autonome. Ayant bien saisi les incidences de cette disposition, le Comité a abordé la discussion du projet de budget préparé par l'Algérie. Le délégué du Sénégal a, de son côté, communiqué au Comité, pour son information le budget du festival mondial des arts nègres qui s'était tenu à Dakar.

8. A la suite d'un assez long examen de cette question, le Comité a décidé de subdiviser le budget en deux sections. Une partie de ce budget, s'élevant à 3 081 540 dollars, sera à la charge du gouvernement algérien. A cette occasion, les membres du Comité ont exprimé leurs remerciements à l'Algérie pour avoir eu la bonne grâce d'apporter une si généreuse contribution au succès final du festival. Le Comité a en outre décidé que la deuxième section du budget, représentant une somme de 1 662 837 dollars serait couverte par le festival lui-même. Ainsi donc, le budget total du festival atteindra le chiffre de 4 744 377 dollars.

SOURCES DU FINANCEMENT DU BUDGET :

9. Ayant approuvé un budget de 4 744 377 dollars, et comme le festival doit être financièrement autonome, les membres du Comité ont ensuite étu-

dié les sources éventuelles de recettes. Les sources suivantes ont notamment été mentionnées :

1. Droits d'inscriptions des Etats membres.
2. Recettes diverses (entrées, droits éventuels sur la télévision le cinéma et la publicité)
3. Subventions volontaires des Etats membres.
4. Economies réalisées sur le budget ordinaire de l'OUA.
5. Produits de la vente de brochures
6. Contributions des organisations africaines et autres organisations internationales intéressées.

10. L'UNESCO a été mentionnée expressement, en ce qui concerne les sources extérieures de financement durant la discussion, le Comité a décidé de proposer au Conseil des ministres un projet de résolution qui envisagerait de rechercher l'aide de cette Organisation.

11. Le Comité a aussi examiné et amendé le règlement du festival que l'Algérie avait préparé. Ce règlement que le Comité directeur aura à appliquer, fera plus tard l'objet d'additions destinées à couvrir d'autres aspects du festival.

12. En dernier lieu, le Comité a décidé de laisser au Comité directeur (Algérie, Guinée, Mali, Nigéria et Sénégal); le soin de choisir les membres du Jury ainsi que les artistes et hommes africains de culture à inviter.

13. Le Comité directeur s'est réuni à Alger (Algérie) du 28 janvier au 2 février 1969. Il a examiné les différents problèmes relevant de sa compétence, et a formulé des recommandations à la douzième session ordinaire du Conseil des ministres. L'aspect financier a été peut-être le point le plus important discuté lors de cette session.

Après examen du rapport présenté par le Comité, le Conseil des ministres a décidé d'octroyer, au titre du budget du festival, la somme de E.U. \$ 580 000 à prélever sur les économies des budgets réguliers de l'OUA. Auparavant, le Conseil des Ministres réuni en sa onzième session ordinaire avait d'autre part approuvé à ces mêmes fins, une subvention de E.U. \$ 70 000, également prélevés sur les économies de l'OUA. Le montant total de la contribution de l'OUA au festival s'élève ainsi à E.U. \$ 650 000, sans tenir compte de l'assistance fournie sous forme d'un expert délégué en Algérie avec pour tâche d'aider à l'organisation du festival. Tous les Etats membres se sont vus par ailleurs priés d'apporter leur contribution.

14. Le Comité directeur s'est de nouveau réuni à Alger et à Dakar (Sénégal), pour examiner les différents problèmes intéressant le festival. Il doit tenir sa dernière réunion à la veille de la date d'ouverture du festival, à Alger du 14 au 17 juillet 1969. Il est encourageant de noter que 33 Etats membres ont déjà annoncé leur décision de participer au festival. On trouvera en annexe à ce rapport, la liste de ces Etats ainsi qu'une récapitulation du budget du festival et le programme adopté par le comité directeur lors de sa dernière réunion.

Participation.

Ont annoncé leur décision de participer au festival, les pays suivants :

Algérie	Cameroun	Ethiopie
Guinée	Mali	Nigéria
Sénégal	Tanzanie	Maroc
Tunisie	Libye	R.A.U.
Soudan	Somalie	Kenya
Ouganda	Zambie	Mauritanie
Sierra-Leone	Libéria	Gambie
Côte d'Ivoire	Niger	Haute-Volta
Ghana	Togo	Congo (Brazzaville)
Congo (Kinshasa)	Rwanda	Tchad
Lesotho	Iles Maurice	Dahomey

Ont d'autre part exprimé leur désir de participer au festival, les mouvements suivants :

SWAPO	(Sud Ouest Africain)
FRELIMO	(Mozambique)
PAIGC	(Guinée Bissao)
ANC	(Afrique du Sud)
MPLA	(Angola)
ZAPU	(Zimbabwe).

B U D G E T

Budget approuvé par le Conseil des ministres
réuni en sa onzième session :

E.U. \$ 4.744.377

Contribution du gouvernement algérien E.U. \$ 3.091.540

Contribution de l'O.U.A. E.U. \$ 650.000

Contribution de l'UNESCO E.U. \$ 10.000

Total : E.U. \$ 3.741.540 "

Balance

E.U. \$ 1.002.837

N.B.

En plus des 10.000 dollars E.U., l'UNESCO a offert de :

- 1) prendre en charge les frais de voyage de huit personnalités de renommée internationale que l'OUA voudra inviter à participer au festival ;
- 2) prendre en charge les frais de séjour de 4 interprètes pendant la durée du festival ;
- 3) apporter son assistance à la publication d'un album dès la fin du festival ;
- 4) affecter à l'OUA, un consultant en matière de festival ;
- 5) verser une contribution supplémentaire de E.U. \$ 16.000.

PROGRAMME

A défaut de précisions émanant des Etats membres sur les programmes qu'ils comptent présenter, il n'a pas été possible d'arrêter un calendrier définitif. On trouvera ci-dessus un aperçu du programme tel qu'il a été conçu :

Les travaux du colloque se poursuivront le matin, l'après-midi et le soir. Les autres activités du festival, prévoit-on, se dérouleront dans les salles ci-après :

Date	Discipline	Théâtre	Musique traditionnelle instrumentale	Orchestre moderne	Ballet	Chants, Choeurs et solos.	Folklore
	Salles	TNA	Mouggar	Afrique	Atlas	Auditorium	Stade Annasser
21 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
22 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
23 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
24 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
25 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
26 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
27 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
28 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
29 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
30 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
31 juil.	16-18h.						
let	21-23h.						
1er Août	16-18h.						
	21-23h.						

**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

SECRETARIAT
P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

SECRETARIAT
B. P. 3243

CM/287 (Part 2)

ANNEXE 1

Conseil des Ministres
Treizième session ordinaire
Août/Septembre 1969
Addis-Abéba.

Rapport sur le premier Festival Culturel Panafricain
tenu à Alger du 21 juillet au 1er août 1969.

LE PREMIER FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN

Le premier Festival Culturel Panafricain s'est tenu à Alger du 21 juillet au 1er août 1969. La séance d'ouverture a eu lieu à 11 heures au Club des Pins; le Président Houari Boumedienne, en sa double qualité de Président du Gouvernement Algérien et de Président en exercice de l'OUA y a prononcé le principal discours inaugural. Avant le discours du Président, M. Diallo Telli, Secrétaire Général Administratif de l'OUA, avait exposé brièvement les origines du Premier Festival Culturel Panafricain. Il a déclaré que c'était pour avoir reconnu l'importance de la culture comme moyens de tendre vers les objectifs panafricains que les Chefs d'Etat et de Gouvernement qui ont signé la Charte de l'OUA ont réservé une place toute spéciale parmi les principes et les objectifs de l'Organisation, au désir de fortifier les liens qui unissent les peuples de l'Afrique l'intermédiaire d'échanges d'éducation et de culture, ces échanges étant le meilleur moyen de surmonter les barrières linguistiques et d'instaurer la compréhension mutuelle et une coopération efficace entre les peuples du continent.

Sur la base de ces notions, la Charte de l'OUA a créé une Commission de l'éducation et de la culture en lui confiant la mission de favoriser sa politique culturelle dans le cadre d'une coopération inter-africaine à l'échelle du continent. Lors de ses deux premières sessions tenues en 1964 et 1965 la Commission a recommandé l'organisation d'un festival culturel panafricain. L'idée ayant été ratifiée par l'Organisation de l'Unité Africaine, le Secrétaire Général s'est mis immédiatement au travail. Ce n'est finalement qu'en 1967 à Kinshasa que les études préliminaires ont été approuvées par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et qu'ils ont décidé d'accorder leur appui au premier festival culturel panafricain.

Le Secrétaire Général administratif a aussi exprimé, au nom de l'OUA, sa reconnaissance envers le Gouvernement et le peuple algériens qui ont accepté une si lourde responsabilité et s'en sont acquittés si bien que que les Etats Membres de l'OUA ont pu se rencontrer dans la grande ville d'Alger pour le premier Festival Culturel Panafricain.

Il a poursuivi en déclarant que ce programme a imposé au Gouvernement algérien une grande responsabilité et des charges considérables du point de vue matériel, financier et technique pour la préparation et le fonctionnement du premier Festival Culturel Panafricain. Il a conclu ses remarques en insistant sur la reconnaissance et les félicitations dues au Gouvernement et au peuple algériens pour leurs efforts soutenus et leur contribution exceptionnelle à la cause de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Après le discours du Secrétaire Général Administratif, le Président Houari Boumedienne, Président du Conseil révolutionnaire, Président du Conseil des Ministres de la République démocratique et populaire d'Algérie et Président en exercice de l'OUA, a prononcé son discours inaugural. Il a indiqué brièvement qu'il était important de protéger la culture africaine contre les éléments étrangers qui tendent à la dominer. Il a poursuivi en affirmant que l'objet de ce festival n'était pas de nous permettre des activités destinées à nous distraire momentanément de nos tâches quotidiennes, mais qu'il devait nous permettre de nous consacrer à des activités appelées à contribuer dans une mesure importante aux efforts considérables tendus vers la redécouverte de la culture africaine longtemps foulée au pied par les puissances coloniales. Dans son discours, il a insisté particulièrement sur la nécessité importante de protéger notre culture, non seulement en tant que facteur important pour notre identité commune, mais aussi en tant qu'élément essentiel de notre existence même. Son discours a été par la suite utilisé comme la base de discussion au Colloque sur la Culture Africaine.

Les pays suivants ont été élus comme membres du Bureau du Colloque :

Président	Algérie
Vice-Président	Sénégal, Cameroun, Nigéria, Tanzanie, Guinée et la Guinée-Bissau
Rapporteur Général	Soudan.

Dans l'après-midi, tous les participants, les invités et la population se sont massés dans l'une des rues principales d'Alger pour assister à une avant première des activités du festival sous la forme d'un défilé des artistes de tous les pays participants et des Mouvements de Libération en présence du Président Houari Boumedienne.

Les gens ont donc pu avoir un aperçu de ce que le Festival allait leur offrir dans les domaines suivants : théâtre (pièces fondées sur l'héritage culturel traditionnel ou moderne), musiciens traditionnels, orchestres modernes, chorales (choeur et soli), danses folkloriques, ballets, cinémas, musique enregistrée, en plus de la littérature, de la peinture, de la sculpture et de l'artisanat.

Dans la soirée tous les participants se sont rassemblés au Stade El Anasser, où se sont poursuivies en présence du Président Houari Boumediene les dernières parties de l'ouverture du Festival. Les visiteurs, plus un bon nombre de participants Algériens ont chanté et dansé autour de l'arène, leur marche ponctuée par un feu d'artifice et de salves, stimulés par les ~~vagues~~ da you-you des femmes Arabes, communs aux femmes du continent africain.

REPRESENTATIONS.

Les programmes du Festival comprenant plus de 100 spectacles ont été exécutés avec l'idée délibérée de présenter des oeuvres authentiques. Quelque 4.000 participants en provenance de 30 Etats membres et six Mouvements de libération ont pris part aux différentes manifestations. Les pays et mouvements de libération suivants ont été représentés à ces manifestations :

Algérie, Burundi, Cameroun, Congo (Kinshasa), Congo (Brazzaville), Côte d'Ivoire, Dahomey, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Kenya, Libéria, Libye, Mali, Togo, Maroc, Mauritanie, Niger, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Soudan, Tchad, Tunisie, RAU, La Haute Volta, Tanzanie, Zambie, Guinée Equatoriale, A.N.C. (Afrique du Sud), FRELIMO (Mozambique), ZAPU (Zimbabwe), PAIGC (Guinée Bissau), SWAPO (Namibie) et MPLA (Angola).

Les pays suivants ont obtenu des prix dans les concours organisés dans le cadre du Festival :

Ballet moderne Africain

médaille d'or	Guinée
médaille d'argent	Algérie
médaille de bronze	Libéria

Musique traditionnelle

Médaille d'or	Mali
Médaille d'argent	Guinée
Médaille de bronze	Nigéria

Orchestres modernes

Médaille d'or	Algérie
Médaille d'argent	Guinée
Médaille de bronze	Congo Brazzaville

Choeur et Soli

Médaille d'or	Algérie
Médaille d'argent	Guinée
Médaille de bronze	Mauritanie

Théâtre

Médaille d'Or	Sénégal
Médaille d'argent	Guinée
Médaille de bronze	Maroc

Danses folkloriques

Médaille d'or	Mali
Médaille d'argent	Libye
Médaille de bronze	Maroc

C'est à la Guinée qui a remporté cinq des dix huit médailles, qu'a été décerné le Grand Prix.

EXPOSITIONS

En dehors du théâtre et des films comprenant des oeuvres présentées par la Tunisie, l'Algérie, le Sénégal et la Guinée, il y a eu aussi un certain nombre d'expositions présentées pendant le Festival. Ces expositions ont eu lieu au Musée national algérien des beaux arts, à la Bibliothèque Nationale, aux Galeries de l'union nationale des arts plastiques et au Musée des arts populaires.

CM/287
(Part 2)

ANNEXE 1

La plupart des pays qui ont pris part à ce Festival ont amené avec eux des oeuvres d'art qui ont été exposées en ces endroits à Alger. Ces expositions comprenaient des oeuvres d'arts modernes, des livres, des manuscrits, des oeuvres d'art artisanales, des peintures, des sculptures, des masques etc.

LE COLLOQUE

Un événement tout aussi important du Festival, a été l'organisation du Colloque, dont les séances ont été presque quotidiennes, de 10 heures à 13 heures et de 14 h. 30. à 17 heures 30. A la séance plénière d'inauguration, les participants ont écouté des déclarations faites au nom de la quasi totalité des Etats membres représentés. Les mouvements de libération y ont également participé ainsi que quelques observateurs. Les allocutions ont porté en général sur les héritages culturels des pays. Ils étaient centrés sur les thèmes suivants : réalités de la culture africaine ; rôle de la culture africaine dans les luttes nationales de libération et pour le renforcement de l'unité africaine ; rôle de la culture africaine dans le développement économique et social de l'Afrique ; mariages traditionnels ; vie familiale ; danses traditionnelles, etc.

Le colloque par la suite s'est scindé en comités de travail pour procéder à une étude plus détaillée de la culture africaine.-

Le premier comité, dont la présidence a été assumée par le Sénégal, a examiné la question des réalités de la culture africaine, constatant que les formes d'expression de la culture africaine peuvent varier, sans qu'il y ait toutefois de différences fondamentales. Il a formulé les propositions suivantes :

- 1) Confier au département de l'éducation et de la culture de l'OUA des pouvoirs aussi étendus que possible.
- 2) Publier une encyclopédie africaine et fonder une revue africaine.
- 3) Créer un institut de la culture africaine.
- 4) Favoriser les recherches, en particulier en matière de médecine traditionnelle.
- 5) Créer un institut panafricain du cinéma pour faire pièce aux monopoles qui contrecarrent le développement d'un art cinématographique véritablement africain.

Le Comité a également proposé que des mesures soient prises pour récupérer les oeuvres d'art africaines dont les puissances coloniales se sont emparés et qui se trouvent actuellement dans les capitales occidentales : Londres, Paris, Bruxelles, Berlin, Philadelphie, notamment. Il a recommandé le développement des échanges culturels interafricains et préconisé qu'une assistance culturelle soit accordée à certains pays défavorisés.

Le deuxième comité, dont la présidence a été confiée au Nigéria, a étudié le rôle de la culture africaine dans les luttes nationales de libération et pour le renforcement de l'unité africaine. Il a demandé instamment aux pays africains d'accentuer leur effort en faveur des mouvements de libération et insisté sur la nécessité de faire connaître par tous les moyens de publicité, les faits réels des guerres de libération.

Le deuxième comité a donc recommandé d'orienter les activités culturelles sur les problèmes prioritaires du continent: la libération et l'unité de l'Afrique. Des participants ont souligné également la nécessité de rétablir entre les élites et les masses le contact rompu du fait de "l'aliénation colonialiste".

Le troisième comité, présidé par le Cameroun, a analysé l'action de la culture dans le développement économique et social de l'Afrique. Il a rappelé que la culture a contribué au progrès des peuples africains jusqu'à l'apparition du colonialisme.

Le troisième comité a indiqué qu'il était indispensable que les pays africains éliminent les empiètements culturels qui subsistent de l'époque coloniale.

Il a conclu que si l'Afrique pouvait accepter des valeurs culturelles étrangères, elle devait être capable de les dominer.

Le colloque a enfin tenu une autre séance plénière pendant laquelle il a étudié de façon approfondie les rapports des Comités. La réunion plénière a ensuite adopté un rapport général. Celui-ci où se trouve consigné l'essentiel des travaux du Colloque a reçu le titre de "Manifeste Culturel Panafricain". Il figure à l'annexe I du présent rapport.

Lorsque le gouvernement algérien et le Comité préparatoire auront fourni toutes les informations qu'ils doivent communiquer au Secrétaire

général, un rapport plus complet sur le Festival sera présenté au Conseil des ministres. Il traitera des questions financières et des autres problèmes importants.

Comme pour l'ouverture du Festival, deux cérémonies tenues en deux lieux différents en ont marqué la clôture. La première a eu lieu le 1er août au Club des Pins. M. Mohamed Benyahia, Ministre de l'information du Gouvernement algérien et Président du Colloque, a prononcé le principal discours de clôture. Au nom du peuple et du gouvernement algériens, il a remercié les délégués d'avoir donné au rendez-vous d'Alger sa signification, sa densité et son éclat. Il a souligné que le fait même que le Festival ait été tenu, avec tant de succès, était une manifestation et une preuve suffisantes du désir général de renforcer par la culture africaine l'unité de l'Afrique. L'Afrique, a-t-il ajouté, a reconnu pendant dix jours sa voix et sa sensibilité, son sang et son esprit. Les diverses manifestations du Festival ont toutes fait battre les coeurs à l'unisson. Le Festival a été un témoignage de l'unité africaine, qui doit donc être renouvelé.

En terminant, M. Benyahia, a formulé l'espoir que la réunion d'Alger offrirait des possibilités nouvelles et renouvelées pour atteindre les objectifs de l'OUA.

Le fait culturel africain, que le Premier Festival vient de révéler dans toute sa splendeur nous impose de poursuivre cette entreprise par des actes concrets, de telle sorte que les échos de cette rencontre ne se perdent pas dans le lointain comme s'il ne s'agissait que d'une manifestation sans importance.

Le Ministre de la culture du Gouvernement sénégalais a proposé alors le vote d'une motion de remerciements au Gouvernement et au peuple algériens, qui ont donné l'occasion aux hommes de culture africains de se réunir à Alger et d'y échanger leurs vues. Au nom de tous les délégués, il a remercié aussi le Gouvernement algérien de la généreuse hospitalité qu'il leur avait accordée. Un grand nombre de représentants ont tenu à appuyer la proposition du Sénégal, qui a été unanimement adopté par acclamation.

~~La deuxième cérémonie de clôture s'est déroulée le soir-même au Stade El-Nasser, en présence de M. Boumedienne, Président de la République démocratique et populaire d'Algérie. Le Président a remis leurs médailles aux lauréats des concours des diverses sections du Festival. Le Grand Prix a été décerné à la Guinée, qui a remporté 5 des 18 médailles du Festival. L'Algérie a remporté deux médailles d'or et une médaille d'argent ; le Sénégal une médaille d'or ; la Libye une médaille d'argent ; le Maroc deux médailles de bronze, le Congo-Kinshasa, le Libéria, la Mauritanie et le Nigéria, respectivement une médaille en bronze. Les indications relatives à l'attribution des médailles se trouvent aux pages quatre et cinq du présent rapport.~~

Le Festival s'est achevé sur le Grand Final pendant lequel tous les artistes ont formé une parade autour du stade, en exécutant des fragments typiques de leurs représentations. Des salves d'armes à feu ponctuaient leurs mouvements, tandis que des feux d'artifice dans le ciel au dessus du stade même ajoutaient à la grandeur du moment. Le premier Festival Culturel Panafricain, qui a été un événement historique, s'est terminé par cette cérémonie.

LE CONSEIL CULTUREL POUR L'AFRIQUE

Le Conseil culturel pour l'Afrique, constitué de vingt-deux Etats membres a été créé par le Conseil des ministres, à sa douzième session. Le Conseil, dont la mission est de défendre, développer et préserver la culture africaine, a été chargé également de préparer et d'organiser les réunions futures du Festival. A sa première session, qu'il a tenue à Alger le 2 août 1969, le Conseil a élu comme Membres du bureau :

Président :	la Tanzanie
1er Vice-Président :	l'Algérie
2ème Vice-Président :	le Sénégal
Rapporteur :	le Libéria.

Le Conseil, qui comprend des hommes de culture africains a exprimé son appréciation du Premier Festival Culturel qui venait de se terminer. Les membres du Conseil ont manifesté unanimement leur satisfaction de la manière dont les activités du Festival avaient été organisées et ont tenu

à adresser leurs remerciements et leurs félicitations au Gouvernement et au peuple algériens. Quelques pays, à savoir l'Ethiopie, la Zambie, la Tanzanie, le Kénya, le Rwanda, le Burundi et le Congo-Kinshasa, ont formulé certaines objections au sujet de l'attribution des médailles. Ils ont avancé que les conditions dans lesquelles les médailles ont été attribuées démontrent que les jurys n'ont pas été impartiaux, les questions suivantes n'ayant pas fait l'objet d'une réponse :

- a) Comment se fait-il qu'un pays ait remporté tant de prix et sur quels critères lui en a-t-on attribué un si grand nombre ?
- b) Comment se fait-il que sur le nombre total des pays ayant remporté des prix, huit soient d'expression française ?
- c) Il avait été convenu dès le début que des prix seraient attribués également pour les oeuvres d'art, la sculpture et l'artisanat, mais il n'en a pas été tenu compte lors de l'attribution des médailles. Ils ont conclu en conséquence que le comportement des juges n'a pas été tout à fait équitable.

Enfin, les pays qui avaient soulevé ces objections ont déclaré que l'objet du Festival d'Alger, qui a permis à tant de pays africains de se rencontrer, n'était pas de distribuer des prix, mais de mieux faire connaître mutuellement les cultures nationales. Ils ont à ce propos formulé une observation ; les langues étrangères, le français et l'anglais, en usage en Afrique, devraient être utilisées comme des instruments de communication, destinés à la compréhension réciproque et à favoriser la marche vers l'objectif de l'OUA, qui est l'unité africaine. Or, ont-ils observé, les conditions dans lesquelles les prix ont été distribués semblent avoir fait naître des désaccords entre pays d'expression française et pays d'expression anglaise. Ils ont mis l'accent sur ce point, en affirmant que du fait de l'usage des deux langues les participants au Festival ont été divisés sur le plan social en deux groupes, dont l'un constituait la majorité et l'autre la minorité. C'est pourquoi, ont-ils conclu les propositions présentées au Colloque par les pays d'expression anglaise n'ont eu presque aucune suite. Le texte intégral de la protestation des pays contestataires figure à l'additif I au présent rapport.

Les pays suivants étaient représentés à la session du Conseil culturel :

Algérie	Sénégal
Dahomey	Soudan
Libéria	Tanzanie
Mauritanie	Zambie
Maroc	Kénya (en tant qu'observateur)
Nigéria	Ethiopie (en tant qu'observateur)
	Guinée (coopté)

COLLOQUE DE CINEASTES AU PREMIER FESTIVAL PANAFRICAIN

Dans le cadre du Premier Festival Culturel Panafricain, une réunion de cinéastes africains s'est tenue à Alger ; y ont pris part des représentants des pays suivants : Algérie, Afrique du Sud, Angola, Cameroun, Congo-Brazzaville, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissao, Haute-Volta, Mali, Maroc, Mozambique, Nigéria, R.A.U., Sénégal, et Soudan. Elle a recommandé la création d'une Association panafricaine de cinéastes. Le rapport et les recommandations de cette conférence figurent intégralement à l'annexe II du présent rapport.

Monsieur le Président,

Messieurs les Délégués,

Les représentants des pays suivants :

Ethiopie, Zambie, Tanzanie, Kenya, Soudan, Rwanda, Burundi,

et Congo-Kinshasa, ont certaines objections à faire au sujet des conditions dans lesquelles le Premier Festival Culturel Panafricain a été organisé à Alger, à la suite de l'attribution des Prix qui a été faite hier.

1. Les pays ci-dessus aimeraient savoir comment a été composé le Jury qui a statué sur les gagnants des divers concours. Ils estiment que les conditions dans lesquelles les Jurys ont été choisis n'étaient pas tout à fait équitables. Certains pays n'étaient pas au courant de ce qui avait lieu, d'autres dont on était sur le point de tenir compte, ont été finalement laissés de côté. C'est ainsi que, par exemple, le Commissaire de la Culture de la Tanzanie a été invité à faire partie du jury, mais on tout dernier lieu on ne lui a pas demandé de remplir ses fonctions.^(x) Le Chef de la délégation du Soudan a été invité également à faire partie du jury pour la musique d'orchestre moderne, mais à sa grande surprise on ne l'a jamais convoqué.

Monsieur le Président,

2. Les pays ci-dessus sont très déçus de l'attribution des Prix qui a été faite hier. Nous estimons donc qu'il est de notre devoir de nous informer comment s'est faite l'attribution et qui en a décidé, étant donné que les deux pays indiqués précédemment n'y ont pas participé.

- a) Comment se fait-il qu'un pays ait remporté tant de prix et sur quels critères lui en a-t-on attribué un si grand nombre ?

(x) Les points qu'il a marqué dans son dossier en tant que membre du jury ne lui ont pas été demandés et l'attribution a cependant été faite.

- b) Comment se fait-il que sur le nombre total des pays ayant remporté des prix huit soient d'expression française ?
- c) Il avait été convenu dès le début que des prix seraient attribués également pour les oeuvres d'art, la sculpture et l'artisanat, mais il n'en a pas été tenu compte lors de l'attribution des médailles.

Monsieur le Président,

3. L'objectif du Festival, qui nous a fait venir des quatre coins de l'Afrique, est la culture africaine. Nous ne sommes pas venus pour remporter des prix, mais pour faire le point du progrès de notre culture. A part les prix, ce qui nous attendions et qui aurait resserré nos liens d'unité, c'était des mots de remerciements, d'encouragement et d'appréciation, à ceux qui s'étaient brillamment distingués comme à ceux qui n'y avaient pas réussi.

Nous regrettons de devoir le dire, mais quelque chose faisait défaut hier à la cérémonie d'attribution des prix, ne serait-ce qu'une brève allocution.

Monsieur le Président,

4. Nous estimons que les deux langues étrangères, Française et anglaise, devraient être utilisées comme des instruments de compréhension mutuelle et comme moyens d'atteindre notre objectif, l'Unité Africaine, au lieu de servir à nous séparer davantage.

Ce qui s'est produit en réalité, c'est que du fait de l'usage des deux langues nous avons été divisés sur le plan social en deux groupes, dont l'un constituait la majorité et l'autre la minorité. Les propositions présentées au Colloque par la minorité (les pays d'expression anglaise) n'ont donc eu presque aucune suite.

- a) Nous voudrions savoir si le Secrétariat de l'OUA est dans l'ensemble satisfait de l'organisation et des résultats du Festival.

Monsieur le Président,

Nous vous avons fait part de nos doléances et nous demeurons dans l'attente d'une réponse.

MANIFESTE CULTUREL PANAFRICAIN.

Adoptant comme base d'études, de réflexions et de discussions le discours inaugural de Son Excellence Monsieur Houari BOUMEDIENNE, Président du Conseil de la Révolution, Président du Conseil des Ministres de la République Algérienne Démocratique et Populaire, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.U.A., le Symposium du 1er Festival Culturel Panafricain réuni à Alger du 21 juillet au 1er août, a engagé un débat de fond sur :

- les réalités de la culture africaine;

- le rôle de la culture africaine dans les luttes de libération nationale et dans la consolidation de l'unité africaine;

- le rôle de la culture africaine dans le développement économique et social de l'Afrique.

I

REALITES DE LA CULTURE AFRICAINE.

La culture a pour point de départ le peuple en tant que créateur de lui-même et transformateur de son milieu. La culture dans son sens le plus large et le plus total permet aux hommes d'ordonner leur vie.

Elle est non pas reçue, mais édiflée par le peuple. Elle est vision de l'homme et du monde, et par là elle est systèmes de pensées, philosophies, sciences, croyances, arts et langues.

Elle est également action de l'homme sur lui-même et sur le monde pour le transformer, et par là elle englobe le social, le politique, l'économique, le technique.

La culture est essentiellement dynamique, c'est-à-dire à la fois enracinée dans le peuple et tournée vers l'avenir.

Il y a nécessité d'un retour aux sources de nos valeurs, non pour nous y enfermer mais plutôt pour opérer un inventaire critique afin d'éliminer les éléments devenus caducs et inhibiteurs, les éléments étrangers aberrants et aliénateurs introduits par le colonialisme, et retenir de cet inventaire les éléments encore valables, les actualiser et les enrichir de tous les acquis des révolutions scientifique, technique et sociale et les faire déboucher sur le moderne et l'universel.

Le colonialisme est un mal que tous nos peuples ont subi et vécu, d'abord sous sa forme la plus destructive, la "traite négrière", qui a dévasté la quasi-totalité du continent africain, et sous sa forme la plus tangible et la plus insolente, la domination politique dont nous nous efforçons de triompher.

Mais son mécanisme est complexe et ne se résoud pas en une simple opération; phénomène économique, politique et social connu, le colonialisme est dans son essence comme dans son esprit, un acte total.

Pour continuer à s'exercer, il lui faut, tout en usant de la force et de la coercition, se justifier moralement et intellectuellement et étendre son emprise à tous les domaines des activités humaines.

Pour exister en tant que tel, il doit ajouter à son hégémonie concrète et matérielle une emprise sociale et intellectuelle et spécialement sur les classes dirigeantes sur lesquelles il s'appuie.

Il croit alors pouvoir impunément défier les hommes et nier leur essence même.

Les peuples africains ont cru, ont spontanément senti que la liberté s'identifiait au sentiment national, et que le bonheur et le progrès de nos peuples se construisaient autour de notre distinctive personnalité. Ils ont naturellement admis que liberté, nation, personnalité sont essentiellement l'origine, le produit de la culture.

La culture est le ciment essentiel de tout groupe social : son moyen premier d'inter-communication et la prise sur le monde extérieur, son âme, sa réalisation et ses capacités aux changements.

Ainsi, la culture c'est la totalité de l'outillage matériel, oeuvres et ouvrages d'art, savoir et savoir-faire, langues, modes de pensée, comportements et expériences accumulées par le peuple dans son effort de libération, pour dominer la nature et édifier une société toujours meilleure.

Une culture imposée a enfanté généralement un type d'intellectuel africain dépaycé au sein de ses réalités nationales du fait de sa dépersonnalisation et de son aliénation:

L'homme de culture africain, l'artiste, l'intellectuel en général doit se situer dans son peuple et assumer les responsabilités particulièrement décisives qui sont les siennes. Son action doit insuffler la transformation radicale des esprits sans laquelle il est impossible au peuple d'avoir raison de son sous-développement économique et social. Le peuple doit être le premier bénéficiaire de ses richesses culturelles et économiques.

Mais la culture est la somme des expériences et des expressions concrètes liées à l'histoire des peuples. Il y a donc au regard de la culture, pour ce qui nous concerne, des expressions particulières caractéristiques de chacune des grandes aires de civilisa-

tion. Mais des similitudes profondes et des aspirations communes déterminent notre africanité.

L'africanité obéit à la loi d'une dialectique du particulier et du général, de la spécificité et de l'universalité, c'est-à-dire de la variété à la base et de l'unité au sommet.

La culture africaine, l'art, la science, quelle qu'en soit la diversité des expressions, ne reposent sur aucune différence d'essence. Ce ne sont que des expressions singulières d'une même universalité.

Au-delà des similitudes et des convergences de formes de pensée, au-delà du fonds commun, l'africanité c'est aussi le destin partagé, la fraternité du combat libérateur et le même avenir à assumer de concert pour le maîtriser. L'africanité est faite de la double source de nos héritages communs et de notre communauté de destins, et c'est pourquoi, à l'étape actuelle de notre développement historique, un certain nombre de problèmes liés à l'origine, à l'existence et au développement de notre culture méritent d'être examinés.

La culture est un moyen dynamique d'édification de la nation au-dessus des divisions tribales ou ethniques de l'unité africaine, au-dessus de tout chauvinisme.

La culture, création du peuple, peut être confisquée par une classe dominante. Or la culture doit être la recherche permanente de la conscience créatrice du peuple. Pour cela, toute politique culturelle africaine doit être fondée sur la nécessité de permettre au peuple de s'informer, de s'éduquer, de se mobiliser, de s'organiser pour se rendre responsable de son héritage culturel et de son développement.

La conservation de la culture a sauvé les peuples africains des tentatives de faire d'eux des peuples sans âme et sans histoire. La culture les préserva. Il est bien évident qu'ils veulent désormais qu'elle leur serve à prendre le chemin du progrès et du développement, car la culture, cette création permanente et continue, si elle définit les personnalités, si elle relie les hommes entre eux, impulse aussi le progrès.

Voilà pourquoi l'AFRIQUE accorde tant de soins et de prix au recouvrement de son patrimoine culturel, à la défense de sa personnalité et à l'éclosion de nouvelles branches de sa culture.

Il eût été commode pour certains, et confortable pour d'autres, qu'à l'indépendance politique nous ne mettions ni conditions, ni prolongements : nous aurions pu nous contenter de cela et emprunter pensée, langage et art à ceux qui avaient eu la chance de poursuivre un développement interne harmonieux. Nous aurions pu ainsi nous contenter d'un passé culturel folklorique, d'une "culture du pauvre", et renoncer finalement à notre vraie liberté, et à nos réelles indépendances.

Mais les peuples colonisés n'ont jamais renoncé à leur identité profonde,

La langue nationale joue en cela un rôle irremplaçable; elle est le support, le véhicule de la culture, le garant de sa base populaire au stage de sa création et à celui de sa consommation.

Notre souveraineté recouvrée, c'est un devoir essentiel et premier que de revaloriser nos langues nationales, celles héritées de nos pères, sans pour autant mettre en cause l'unité profonde de nos nations.

La langue est un des instruments de la vie des peuples, à la dimension de leur génie.

Evoluant avec eux, elle ne saurait leur être retirée sans les amputer, sans les blesser, sans les handicaper.

Néanmoins, pour survivre et pour combattre, une partie de nos peuples a dû apprendre la langue de nos colonisateurs.

Il n'y a pas de langue qui, au départ, soit plus apte qu'une autre à être le support de la science et du savoir. Une langue traduit et exprime ce que les hommes vivent et pensent. A partir du moment où notre développement fut interrompu, où nos cultures furent niées ou bafouées et l'enseignement de nos langues souvent interdit, il est évident qu'il nous faut redoubler d'efforts pour faire des langues africaines des instruments efficaces de notre développement.

L'analyse de nos réalités culturelles nous fait découvrir les éléments dynamiques de la vie des peuples dans leurs aspects tant spirituels que matériels. Parmi ces éléments qui constituent notre irréductible personnalité africaine, il convient de souligner ces valeurs qui sont parvenues jusqu'à nous malgré les vicissitudes de notre histoire et les tentatives de dépersonnalisation du colonialisme. Il s'en dégage une éthique qui révèle chez nous un sens inné et profond de la solidarité, de l'hospitalité, de l'entraide, de la fraternité, le sentiment d'appartenir à une humanité.

Dans nos langues africaines, ces valeurs, cette éthique, nous les retrouvons dans nos littératures orales ou écrites, dans nos contes, dans nos légendes, dans nos dictons et nos proverbes qui sont les véhicules de la sagesse et de l'expérience vécues de nos peuples. Nos cultures africaines porteuses de savoir et de spiritualité sont une source intarissable d'inspiration pour nos arts et pour nos lettres. Nos artistes pourront y puiser des thèmes dynamiques dans lesquels nos peuples se reconnaîtront.

La connaissance de notre histoire établira scientifiquement les fondements de notre personnalité et par là même, elle sera un facteur de progrès en nous permettant de prendre nos mesures et de sonder nos possibilités.

Les modes d'organisation de la société africaine sont pour nous des enseignements qui nous permettront d'être nous-mêmes tout en accédant au monde moderne.

L'ingéniosité de nos techniques démontre, s'il en était besoin, nos possibilités créatrices.

Notre existence et notre présence culturelle s'attestent enfin par nos arts, nos peintures, nos sculptures, nos architectures, nos musiques, nos chants, nos danses, nos théâtres.

Cette culture, longtemps condamnée par le colonialisme à l'exotisme et vouée à la solitude des musées, se veut aujourd'hui l'expression vivante du monde. Ce monde dans lequel nous voulons prendre place, cet avenir que nous avons mission d'édifier sont dominés par les problèmes du développement et du progrès.

Nous réaffirmons que notre culture serait inopérante si elle laissait en marge la science et la technologie contemporaines. Elle se veut donc un apport personnel et original au sein d'une seule et même permanence, d'une même dynamique de progrès et de résolution sociale.

ROLE DE LA CULTURE AFRICAINE DANS LA LUTTE DE
LIBERATION ET L'UNITE AFRICAINE.

Il est du devoir des Etats africains de répondre à une colonisation totale par une lutte totale pour la libération.

L'Unité de l'Afrique trouve son fondement d'abord et surtout dans l'Histoire. Sous la domination coloniale, les pays africains se sont trouvés dans la même situation politique, économique, sociale et culturelle. L'entreprise de domination sur le plan culturel a entraîné la dépersonnalisation d'une partie des peuples africains, falsifié leur Histoire, systématiquement dénigré et combattu les valeurs religieuses et morales, tenté de remplacer progressivement et officiellement leur langue par celle du colonisateur, afin de les dévitaliser et de leur enlever leur raison d'être.

De ce fait, au niveau de la masse, la culture africaine freinée dans son développement a trouvé refuge dans sa langue, dans ses moeurs, chants, danses, croyances, etc... Et, malgré son amoindrissement, elle s'est révélée un rempart vital de résistance à l'intrusion coloniale et a témoigné ainsi de la pérennité de l'âme africaine.

La colonisation a favorisé la formation d'une élite culturelle acquise à l'assimilation, ayant accédé à la culture coloniale, la soutenant même et lui servant souvent de caution. Ainsi, une grave et profonde rupture s'est produite entre l'élite africaine et les masses populaires africaines.

Seule l'adhésion aux concepts de liberté, d'indépendance, de nation, a permis de situer le conflit dans son contexte réel. Le dépassement de la dualité culturelle a été possible avec les mouvements de libération, les guerres d'indépendance et l'opposition ferme et irréductible à l'asservissement colonial. Le combat de l'Afrique a fourni les cadres à la fois matériels et spirituels à l'intérieur desquels la culture africaine allait pouvoir s'épanouir prouvant ainsi l'interaction dialectique naturelle entre les luttes de libération nationale et la culture.

Pour les pays africains qui se sont libérés ou pour ceux qui sont en conflit armé avec les puissances coloniales, la culture a été et demeure une arme de combat. Dans tous les cas, les luttes armées de libération ont été et sont par excellence, des actes culturels.

L'expérience des mouvements de libération démontre que l'intégration des intellectuels aux masses populaires, confère une plus grande authenticité à leurs oeuvres et dynamise par là-même la culture africaine.

L'accession à l'indépendance véritable, comme les luttes armées en cours, ont permis une renaissance culturelle; le combat libérateur, sous toutes ses formes, est apparu logiquement comme une constante de l'africanité culturelle. Celle-ci est une réalité essentiellement fondée sur les hommes issus d'une même terre, vivant sur le même continent, voués inéluctablement de par le processus nécessaire de décolonisation à tous les niveaux et de libération globale, même destin, malgré les particularités régionales ou nationales.

Parce qu'elle est liée au même combat, parce qu'elle est facteur de libération nationale, continentale, parce qu'en définitive elle est le ressort premier et final de l'homme et que seule elle est susceptible de constituer le premier fonds de résistance aux menaces qui pèsent sur l'Afrique, cette africanité est dépassement du cadre national et régional.

Les nécessités présentes de l'Afrique exigent de la part de l'artiste et de l'intellectuel un engagement ferme à l'égard des principes fondamentaux et des aspirations libératrices de l'homme africain. Le nouvel acte culturel doit se situer au centre du nouveau combat pour l'authenticité et le développement des valeurs africaines.

La politique culturelle du néo-colonialisme impose une critique objective et concrète de notre situation culturelle présente. L'analyse des aspects encore négatifs de cette situation a amené le néo-colonialisme à concevoir une forme d'action concertée nouvelle qui, si elle n'est plus violente, n'en est pas moins néfaste et dangereuse, parce que nuancée et insidieuse, pour le développement et l'avenir de la culture africaine.

Les dangers qui menacent notre culture sont réels, qu'il s'agisse de la perpétuation des normes et des modèles étrangers sur les plans moral, spirituel, esthétique, philosophique, ou qu'il s'agisse de schémas de pensée dans le domaine des institutions et de la politique.

Le front de la culture doit donc succéder au front de la résistance, car la culture reste la force vive essentielle de la nation, la sauvegarde de notre existence et l'ultime réserve de notre lutte.

Ainsi, seule l'africanité pourra être le germe d'une résurrection et d'un nouveau départ pour un humanisme africain d'avant-garde, confronté avec les autres cultures; il trouvera sa place dans l'humanisme universel et en procédera. Nos artistes, écrivains et intellectuels doivent, s'ils veulent être au service de l'Afrique, s'en inspirer.

L'indépendance totale est donc la condition première de l'épanouissement de la culture au service des masses populaires.

III

ROLE DE LA CULTURE DANS LE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL DE L'AFRIQUE

Héritiers d'une civilisation millénaire, riches de potentialités économiques insoupçonnables, nous sommes prêts aujourd'hui à poursuivre dans le recouvrement total de nos personnalités le combat qui nous mena à nos indépendances.

L'affirmation de notre identité profonde et la gestion au profit de nos peuples, de nos richesses matérielles nous permettront de participer activement, en partenaires libres et libérés à l'édification de la civilisation universelle.

A la fois représentation d'un style de vie, d'une économie et de rapports sociaux déterminés à un moment donné de l'évolution humaine, la culture forme un tout avec la vie politique. Création permanente et continue, expression de la pérennité des peuples, la culture africaine entend bien ainsi se mettre au service de la libération de l'Afrique du colonialisme sous toutes ses formes, de toutes formes d'aliénation, tout comme au service de la promotion économique et sociale de ses peuples. Assurée et vécue par les masses, elle devient un élément moteur de développement économique et social et force de transformation du milieu.

Une société, une culture peut rester elle-même, tout en accédant au développement économique, à condition de faire sa part au nécessaire.

Or, faire sa place à la technique et à la science est nécessaire, comme à la rationalité économique, comme à la prévision et au temps. Et ceci parce qu'aucune culture n'est passivement opératoire. Pour mettre ses ressources au service du développement, elle a besoin de se vivifier, de s'actualiser au contact de la technique qui tend à créer une civilisation universelle. Une société doit tout à la fois garder son essence, sous peine de se dissoudre, et son efficacité, sous peine de perdre tout moyen d'existence et d'autonomie. Elle persévère et s'adapte par un travail dialectique constant d'apport et de don entre la culture nationale et

et les valeurs universelles.

Il est absolument nécessaire par ailleurs de veiller à la défense et la préservation de la personnalité et de la dignité africaines. Mais ce retour et cette référence constante aux sources vives de l'africanité doit se garder d'une expression complaisante et stérilisante au passé, mais bien au contraire impliquer un effort novateur, une adaptation de la culture africaine aux exigences modernes d'un développement économique et social harmonisé.

Libérer la société africaine des conditions socio-culturelles qui entravent son développement, débarrasser la culture africaine des facteurs aliénateurs en l'intégrant en particulier dans une action de masse, tels sont les objectifs retenus.

Pour développer des capacités opératoires, la culture africaine, fidèle à son autorité, doit se vivifier et s'actualiser au contact de la science et de la technique, car si la civilisation technicienne progresse par accumulation, la culture le fait par création et fidélité. Tous les moyens pour y tendre doivent être mis en oeuvre.

Il s'agit pour l'Afrique de rattraper un retard qui est d'abord culturel, ce qui suppose :

- a) - une conversion des mentalités vers le monde de l'objet, de la quantité, du rationalisme scientifique; le rôle de l'école peut être déterminant; bénéfique ou néfaste selon l'importance qu'on aura accordée aux disciplines techniques;

- b) - l'action du pouvoir politique dans le sens d'une authentique révolution des esprits;

- c) - l'effort collectif des membres de la communauté, ce qui n'est possible que si les citoyens assument réellement leur destin, dans un climat de liberté et de bonheur.

Outre l'arabe qui depuis quelques années déjà est une langue de travail à l'O.U.A., il est souhaité que des études soient entreprises pour la promotion d'autres langues africaines de grande diffusion.

Faire des langues africaines des langues écrites, et le véhicule de la pensée scientifique, assurer le libre accès de tous les enfants d'Afrique à l'enseignement, l'alphabétisation des adultes et la promotion des femmes, voilà des tâches immédiates qui s'imposent à tous.

Tout retard dans la refonte du système éducatif actuel a pour conséquence un retard dans la formation des cadres nationaux et justifie la poursuite de l'assistance technique et culturelle étrangère.

Il faut sortir de ce cercle vicieux aussi rapidement que possible, car le maintien prolongé de cette assistance risque de prendre la forme d'une domination à peine déguisée.

L'enseignement supérieur a pour mission principale de former les cadres nécessaires à la production économique et culturelle, et ces cadres ont besoin de se faire comprendre des travailleurs et des masses populaires. Il faut, là où cela est possible, que cet enseignement soit donné dans la langue nationale. Ces tâches seront d'autant mieux remplies qu'elles s'appuieront sur les moyens d'information de masse appartenant à l'Afrique (radios, T.V., cinémas, théâtres et centres culturels au niveau des entreprises) et sur la multiplication des échanges et des manifestations culturels.

Ces valeurs nous permettront d'affronter, sans frustration ni aliénation, les transformations inévitables que devront subir nos sociétés dans le processus de développement. On utilisera celles qui sont capables de favoriser le progrès économique et de mobiliser les masses en suscitant en elles l'enthousiasme nécessaire aux grandes entreprises collectives.

Dans cet effort gigantesque de récupération du patrimoine culturel de l'Afrique et d'adaptation aux exigences de la civilisation technicienne, l'artiste, le penseur, le savant, l'intellectuel ont un rôle qui est de contribuer dans le cadre d'une action de masse à faire ressortir et connaître la communauté d'inspiration et le fonds commun qui constituent l'Africanité.

D'une manière plus générale, l'Afrique devra reprendre ses modes de connaissance, ses techniques, ses modes de communication et les actualiser aux fins d'en faire de puissants moyens de domination de la nature et du développement harmonisé de la société africaine.

De même il nous appartient de nous éviter l'écueil de la recherche futile et formelle de la culture d'agrément, qui mène à l'isolement stérile et à un esthétisme décadent.

Il convient notamment de s'efforcer par des mesures systématiques et appropriées d'enraciner davantage notre jeunesse dans les réalités culturelles africaines, afin qu'elle en comprenne les valeurs profondes, et pour mieux l'armer à résister à certaines manifestations culturelles démoralisatrices, tout en la préparant à s'intégrer à la masse de nos peuples.

Ainsi donc, la culture africaine, fidèle à elle-même et puissant aux sources profondes de sa richesse et de son génie créateur, entend non seulement défendre sa personnalité et son authenticité, mais aussi se faire l'instrument au service des masses dans la libération de l'Afrique de toutes les formes d'aliénation, un instrument d'un développement économique et social harmonisé. Elle réalisera ainsi la promotion technico-industrielle de l'homme d'Afrique, mais aussi un humanisme vivant et fraternel, éloigné du racisme et de l'exploitation de l'homme par l'homme.

La culture, force décisive dans le développement économique et social, constitue pour nos peuples le plus sûr moyen de rattraper notre retard technique, donc économique, et la force la plus efficace de notre résistance victorieuse au chantage impérialiste.

Dès lors il devient nécessaire et urgent de libérer l'Afrique de l'analphabétisme, de promouvoir une formation permanente des masses dans tous les domaines, de développer en elles un esprit et une attitude scientifique, technique et critique, de rendre la culture populaire effectivement opératoire.

Tous nos efforts doivent tendre vers une véritable révolution dans l'activité culturelle en Afrique.

Le caractère populaire de notre culture doit induire une conception spécifique tant dans l'organisation scientifique et la rationalisation de nos activités productives que dans le mode d'appropriation des moyens de production (terre, ressources naturelles, industrie, etc...) et le mode de répartition des produits.

L'Africanité doit se manifester d'une façon concrète et tangible dans la conjugaison de nos forces et de nos ressources naturelles nationales pour la promotion d'un développement économique et social culturel continental accéléré et harmonisé.

SUGGESTIONS ET PROPOSITIONS.

Pour l'utilisation dynamique dans la vie actuelle des peuples africains des éléments de la culture africaine, le symposium propose :

1°) - Renforcer et intensifier les activités culturelles de l'Afrique en rendant plus actif et plus régulier le fonctionnement de la Commission de l'O.U.A. pour l'Education, la Culture, la Science et la Santé;

2°) - Créer des revues culturelles éditées dans les langues de travail de l'O.U.A. et si possible dans d'autres langues africaines;

3°) - Elaborer un corpus des arts et une encyclopédie du continent africain et promouvoir dans les pays membres de l'O.U.A. des associations de beaux arts et l'édition d'une encyclopédie de l'art et de la littérature; créer dans les universités des chaires d'enseignement des valeurs et réalités de la culture africaine;



4°) - Promouvoir et harmoniser les recherches dans tous les domaines de la médecine traditionnelle et de la pharmacopée africaine afin de les moderniser en leur donnant des bases scientifiques et en les dépouillant de leur caractère ésotérique et empirique pour en faire une source d'enrichissement pour la médecine moderne; promouvoir, encourager et coordonner la recherche scientifique en Afrique;

5°) - Créer un Institut Panafricain du Cinéma. L'Afrique doit en effet créer dans ce domaine son langage propre et choisir les moyens appropriés pour rendre ce langage accessible au peuple. Les Etats africains doivent donc s'organiser pour la production, la circulation, la distribution d'oeuvres cinématographiques et lutter contre les monopoles qui bloquent le développement d'un cinéma authentiquement africain;

6°) - Créer des maisons d'édition et de distribution de livres, de manuels scolaires, de disques et presse en Afrique, de manière à lutter contre les spéculateurs des marchés et à en faire des instruments populaires d'éducation. Le Symposium appuie la décision de l'O.U.A. de créer une agence panafricaine de presse pour intensifier l'échange d'informations entre pays africains;

7°) - Mettre en place des organismes appropriés pour permettre l'insertion des arts africains dans l'industrie et l'entreprise;

8°) - Protéger la propriété intellectuelle des Africains par une législation appropriée;

9°) - Engager toutes les démarches nécessaires, y inclus par l'intermédiaire des institutions internationales, pour récupérer les objets d'art et les archives pillés par les puissances coloniales; prendre les mesures nécessaires pour arrêter l'hémorragie des biens culturels qui quittent le continent africain;

10°) - Multiplier les échanges culturels par des expositions, des colloques, des séminaires, des rencontres de jeunes, de femmes, de travailleurs, d'intellectuels, de militants et de responsables pour une plus grande compréhension mutuelle;

11°) - Organiser une assistance technique et économique inter-africaine;

12°) - Promouvoir l'utilisation et l'enseignement des langues nationales nécessaires à l'expression authentique de la culture africaine comme outil populaire de la diffusion de la science et de la technique; organiser des concours d'inventions techniques pratiques faites par les Africains, afin de stimuler l'esprit de création dans le domaine technologique;

13°) - Réformer l'enseignement à tous les niveaux de façon à lui donner les moyens efficaces pour remplir sa mission de promotion et de développement des peuples africains. Le contenu de cet enseignement, les méthodes et les manuels scolaires doivent tenir compte de nos réalités nationales, de la nécessité de renforcer notre unité et notre solidarité par une meilleure compréhension réciproque;

14°) - Traduire dans nos langues les oeuvres littéraires, historiques, philosophiques et scientifiques qui constituent le patrimoine commun de l'humanité; encourager la traduction des oeuvres africaines dans les langues étrangères;

15°) Encourager et développer dans le continent africain un artisanat échappant aux spéculations mercantiles;

16°) Associer plus activement et plus massivement les femmes et la jeunesse africaine à la conservation, à la transmission et à l'épanouissement de notre patrimoine culturel;

17°) Création de prix destinés à récompenser les productions les plus authentiques et les plus utiles des artistes et des écrivains africains;

18°) Susciter une action plus soutenue en faveur des mouvements africains de libération nationale en vue du renouveau artistique, politique et idéologique;

19°) Prendre conscience et faire prendre conscience aux masses populaires et à l'opinion internationale de la valeur et de la portée du combat de libération nationale;

20°) Mettre en relief et propager largement par tous les moyens de diffusion dont disposent les Etats Africains, les données réelles des luttes de libération;

21°) Les mouvements de libération africains doivent avoir la possibilité de participer concrètement au sein des institutions de culture africaine à l'action culturelle unifiée;

22°) Permettre entre les différents pays la circulation et l'étude des expériences africaines dans les domaines de la décolonisation culturelle sous toutes ses formes : histoire, langue, enseignement, etc...

23°) Donner à l'Afrique et à son Histoire la primauté sur les plans de la recherche, des rencontres entre experts et hommes de science africains dans les programmes des établissements scolaires et universitaires;

24°) Apprécier les oeuvres africaines selon les normes propres au continent et selon les impératifs de la lutte de libération et de l'unité. Créer à cette fin en Afrique des institutions culturelles appropriées;

25°) Encourager les créateurs africains, dans leur mission de refléter les préoccupations du peuple afin de combler le fossé creusé et maintenu par l'aliénation coloniale entre les élites intellectuelles et les masses populaires;

26°) En participant au combat de leur peuple, les artistes et intellectuels africains pourront rétablir la vérité historique mais aussi aider aux combats libérateurs en les faisant connaître en Afrique et en dehors de l'Afrique;

27°) Participation du peuple dans les décisions, l'organisation et la gestion en matière économique, sociale et culturelle;

28°) Détermination du mode d'appropriation par le peuple de toutes les ressources naturelles et des principaux moyens de production;

29°) Traduction de l'Africanité dans :

- a) l'unification du mouvement syndical africain
- b) le développement des organisations de masse (jeunesse, femme, etc...);

30°) Promotion d'un programme de coopération technique inter-africain, pour pallier notamment les ravages de la "fuite des compétences";

31°) Accès effectif de tous les enfants à la scolarisation primaire sans distinction de sexe, de race ou de religion;

32°) Alphabétisation massive et fonctionnelle des adultes;

33°) Développement des moyens culturels permettant d'accéder le plus directement aux masses (cinémas, théâtre, radio, télévision);

34°) Création au niveau des campagnes et des entreprises d'unités culturelles susceptibles de :

- a) diffuser les connaissances scientifiques élémentaires;
- b) diffuser les oeuvres artistiques du patrimoine africain et mondial;
- c) stimuler les activités culturelles dans les zones rurales par l'utilisation des moyens d'information de masse; construire des musées pour enrichir intellectuellement les populations des zones les moins développées;

35°) Recensement des folklores africains et leur diffusion au sein des masses;

36°) Panafricanisation et régionalisation des universités et des instituts techniques, lieux de rencontre de la jeunesse, ces centres de culture devront permettre à tous les étudiants africains de poursuivre leurs études dans les conditions les meilleures;

37°) Instauration entre les Etats membres de l'O.U.A. d'un système d'échanges de documents et d'expérience en matière d'éducation de masses;

38°) Echange de programmes à caractère économique, social et culturel entre radios, T.V. et cinémathèques africaines, en utilisant en particulier l'U.R.T.N.A.;

39°) Organisation de séminaires culturels inter-régionaux d'expositions de peinture et d'objets d'artisan, en vue d'encourager le développement économique et social de notre continent;

40°) Contribution au projet de l'Histoire générale de l'Afrique entrepris par l'U.N.E.S.C.O.

COLLOQUE DE CINEASTES AU PREMIER FESTIVAL
CULTUREL PANAFRICAIN.

CONCLUSIONS GENERALES ET RESOLUTIONS ADOPTEES PENDANT LE
COLLOQUE DES CINEASTES AFRICAINS.

Répondant à l'appel de l'O.U.A., des cinéastes africains représentant les pays suivants

Algérie
Afrique du Sud
Angola
Cameroun
Congo Brazzaville
Côte d'Ivoire
Ethiopie
Ghana
Guinée
Guinée Bissau
Haute Volta
Mali
Maroc
Mozambique
Nigéria
R.A.U.
Sénégal
Soudan

se sont réunis en un colloque du 24 au 31 juillet 1969 dans la salle Ibn Khaldoun à Alger, dans le cadre du premier Festival culturel panafricain.

Après lecture du rapport d'activité établi par les cinéastes sénégalais qui avaient été chargés à des réunions précédentes de préparer une conférence à Addis-Abéba, l'assemblée générale a procédé à l'élection du bureau de la session qui aurait à diriger les travaux. Ce bureau comprenait un président (M. RACHEDI, Algérie), trois vice-présidents (M. SEMBENE OUSMANE, Sénégal, M. Désiré ECARE, Côte-d'Ivoire, et M. Lionel NGAKANE, A.N.C.) et un secrétaire (M. Ahmed BEDJAOUI, Algérie).

Après deux séances plénières, l'assemblée générale s'est scindée en deux comités.

Le premier comité, présidé par Monsieur DJIBRIL DIOP (Sénégal), était le comité de la presse, des publications et des conférences.

Le deuxième comité, présidé par Monsieur ZEROUALI (Maroc), était le comité de l'exploitation, de la distribution et de la production.

Pendant que les deux comités siégeaient, le Bureau de la réunion a rédigé un avant-projet des règlements d'application d'une association panafricaine du cinéma. Le principe de la création de cette association a été adopté à l'unanimité; l'association sera effectivement créée à la prochaine réunion qui doit avoir lieu à Addis-Abéba.

Les résultats pratiques et les conclusions des deux comités et du Bureau font l'objet de documents supplémentaires.

Conformément aux conclusions des délibérations de l'assemblée générale et considérant :

1) que le film est le moyen le plus sûr et le plus rapide de restaurer et d'affirmer la personnalité africaine;

2) que le film est un puissant facteur du développement économique, social et culturel, comme aussi du développement de l'éducation;

3) que le film est un instrument audio-visuel puissant dans la lutte contre l'analphabétisme;

observant d'autre part :

1) que l'art cinématographique n'occupe encore qu'une place très restreinte dans les préoccupations nationales de la majeure partie des Etats africains;

2) qu'aucune politique n'existe qui puisse assurer la coordination entre les Etats membres dans les domaines de la production, de la distribution et l'exploitation en matière cinématographique;

3) que la plus grande partie des Etats africains ne sont pas les maîtres de leur marché national, la distribution et l'exploitation étant encore entre les mains soit de sociétés étrangères, soit de filiales nationales d'entreprises étrangères;

4) que les structures techniques et administratives actuelles font obstacle au développement d'industries cinématographiques nationales.

L'assemblée générale recommande que l'O.U.A. accorde un traitement prioritaire à l'industrie cinématographique.

Les cinéastes africains ont formulé les conclusions et les résolutions suivantes, qui se divisent en trois catégories :

1) La décision a été prise de créer à Alger un bureau de presse qui restera ouvert jusqu'à la réunion d'Addis-Abéba.

2) L'Assemblée a chargé la Guinée d'établir un rapport sur les problèmes qu'impliquent la distribution, la production et l'exploitation.

3) Un avant-projet des règlements d'application présenté par le Bureau a été approuvé pour servir de document de base à la réunion d'Addis-Abéba.

Ci-après un résumé de ces trois chapitres.

Chapitre A :

Un bureau de presse établi à Alger restera ouvert jusqu'à la réunion d'Addis-Abéba avec le mandat suivant :

- tenir un registre des cinéastes africains;
- publier et distribuer un bulletin de nouvelles, étudier la création d'une revue des films africains;
- favoriser tous les moyens qui permettent de faire connaître les cinéastes africains et leurs oeuvres, particulièrement en obtenant qu'ils soient cités dans les publications et annuaires professionnels.

L'Assemblée générale a chargé le Bureau de presse d'établir des rapports techniques sur les points suivants :

- Création d'une cinémathèque panafricaine dont la fonction sera de conserver les films africains et tous les films et négatifs dont les cinéastes et les producteurs pourront lui faire don, sans cependant compromettre aucun de leurs droits.

- L'Assemblée recommande aux Africains de prendre toutes dispositions utiles pour garantir aux films le bénéfice du copyright.

- Elle recommande en outre :

- la création d'un festival ouvert aux seuls films africains, à organiser en un lieu qui sera choisi à Addis-Abéba;

- la libre circulation des films africains, dans le cadre en particulier des échanges relevant de la culture et de l'information;

- la création d'une revue cinématographique africaine publiée en trois langues (arabe, anglais et français) et distribuée dans tous les pays.

Chapitre B : Cinéastes africains.

L'Assemblée :

1) demande aux Etats africains de favoriser l'organisation d'une conférence des cinéastes africains à Addis-Abéba en vue de la création d'une association panafricaine du cinéma et de contribuer à cette organisation;

2) espère que tous les Etats africains édifieront les structures requises pour contribuer à créer et à faire progresser l'industrie cinématographique en Afrique en promulguant des lois et règlements pour l'industrie cinématographique en soi et en contrôlant les recettes, la distribution des billets, les programmes, etc...

3) demande la création d'une organisation de tous les Etats dont le rôle serait de favoriser la production cinématographique africaine et de communiquer une impulsion continue à la distribution de films africains. Cette organisation pourrait être une institution spécialisée de l'O.U.A. et son mandat serait de coordonner les efforts des Etats membres dans le domaine du cinéma;

4) demande la promulgation d'une loi de soutien de l'industrie cinématographique dans tous les Etats africains;

5) demande la révision du système fiscal actuellement en vigueur en vue de stimuler et de protéger l'industrie et l'art cinématographiques;

6) demande l'établissement de relations utiles avec les cinéastes des autres pays qui luttent contre le racisme et pour la justice sociale.

Chapitre C : Avant-projet des règlements d'application.

Cet avant-projet a été communiqué au Bureau de l'Assemblée qui a adopté le texte suivant (voir le document).

Chapitre D : Conclusions générales.

Les cinéastes africains réunis en un colloque dans le cadre du premier festival culturel panafricain ont décidé :

- 1) de créer un Bureau de presse confié à l'Algérie;
- 2) de charger la Guinée d'établir des rapports techniques sur la production, la distribution et la commercialisation;
- 3) de conserver au Sénégal la fonction de Secrétaire général en vue de la préparation de la conférence d'Addis-Abéba;
- 4) d'élire un comité de coordination comprenant
 - un président honoraire : M. Lionel NGAKANE (A.N.C.)
 - un président : M. Ahmed HOCINE (Algérie)
 - quatre membres : Mme. Lamine AKIN (Guinée) M. Youssef CHAHINE (R.A.U.), M. Samuel FERENJI (Ethiopie) et M. Ousmane SEMBENE (Sénégal).

Le comité aura pour mandat de coordonner les travaux des trois bureaux mentionnés ci-dessus jusqu'à la conférence d'Addis-Abéba.

ASSOCIATION PANAFRICAINNE DU CINEMA.PROJET DE REGLEMENTS D'APPLICATION.I.- OBJET ET COMPOSITION DE L'ASSOCIATION.Article premier :

Nous, cinéastes africains, réunis en des conférences antérieures comme aux conférences tenues à Alger pendant le premier Festival culturel panafricain, décidons par le présent texte la fondation d'une ASSOCIATION PANAFRICAINNE DU CINEMA dont le siège sera à

Article II :

L'A.P.C. aura pour objet :

- 1) de favoriser la création d'une structure pour l'organisation du cinéma africain et pour la mise en application des dispositions existantes;
- 2) d'améliorer les conditions de distribution des films africains;
- 3) d'appliquer des programmes de formation de techniciens du cinéma et d'échange de spécialistes;
- 4) de créer un institut africain du cinéma et de faire connaître celui qui existe au Caire;
- 5) de lancer des publications destinées à mieux faire connaître le cinéma africain et d'appuyer les publications qui existent;
- 6) de coordonner les activités afin de faciliter les coproductions;
- 7) d'organiser des réunions et manifestations périodiques de toutes sortes pour faire connaître le cinéma africain;
- 8) et généralement de créer les conditions de nature à stimuler le cinéma africain.

Article III :

Tous les particuliers africains, toutes les personnes morales africaines qui se consacrent professionnellement au cinéma peuvent être membres de l'A.P.C.

Les cinéastes se conformant aux règlements d'application de l'A.P.C. sont considérés comme étant membres de l'association.

II.- ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT.

L'association est dirigée par un Conseil exécutif composé d'autant de membres qu'il y a de pays africains.

Le Conseil exécutif élit au scrutin secret le bureau suivant parmi les membres de l'association :

- un président
- deux vice-présidents
- un secrétaire et un secrétaire adjoint
- un trésorier et un trésorier adjoint.

Les membres du bureau sont élus pour deux ans.

Article IV :

Le Conseil se réunit sur convocation du bureau ou à la demande de la moitié de ses membres.

Des procès-verbaux sont établis pour toute réunion.

Les procès-verbaux sont signés du président et du secrétaire.

Article V :

L'Assemblée générale se réunit tous les deux ans ou sur convocation du Conseil.

Son ordre du jour est établi par le Conseil.

Le bureau de l'Assemblée générale est le bureau du Conseil.

Il est donné lecture à l'Assemblée générale des rapports relatifs aux activités du Conseil, aux finances de l'Association et à son fonctionnement.

L'Assemblée générale délibère sur les questions inscrites à son ordre du jour, approuve le compte rendu de la dernière réunion et adopte le budget de la prochaine réunion.

Le bureau du Conseil exécutif établit un rapport annuel et un recueil de ses procès-verbaux qui sont communiqués à tous les membres de l'Association.

Article VI :

Les cotisations annuelles sont fixées par l'Assemblée générale pour chaque période biennale.

Les dépenses doivent être autorisées par le président et le trésorier.

Le règlement intérieur de l'Association arrête toutes les autres formes de financement et statue sur toutes les questions non mentionnées dans le présent texte.

RAPPORT DU COMITE PREPARATOIRE

Le Comité Préparatoire du Premier Festival Culturel Panafricain a eu l'honneur de présenter aux 11ème et 12ème sessions ordinaires du Conseil des Ministres de l'OUA deux rapports traitant de l'Etat des préparatifs matériels et du budget du grand événement culturel que constituait le Festival d'Alger.

Ces deux rapports étaient la synthèse des travaux de quatre sessions du Comité Préparatoire et de deux sessions du Comité Directeur, définissant les grandes lignes du Festival, les disciplines en compétition et les règlements intérieurs les régissant.

Depuis lors le Comité Directeur du Premier Festival Culturel Panafricain a poursuivi, en collaboration étroite avec la Commission Nationale Préparatoire Algérienne, la mise au point des préparatifs matériels.

Parallèlement des missions étaient effectuées auprès de l'ensemble des Etats membres pour les informer largement et les aider à constituer des Commissions Nationales Préparatoires.

L'ensemble des réunions du Comité Préparatoire et du Comité Directeur, les problèmes financiers du Festival ainsi que les missions tant en Afrique qu'à l'extérieur du Continent feront l'objet du rapport général qui sera présenté à la 14ème session budgétaire du Conseil des Ministres en Février 1970 à Addis Abéba.

Ce présent rapport se contentera donc d'être un simple document d'information sur le déroulement du Festival et les premières conclusions que l'on peut en tirer d'ores et déjà.

I - PARTICIPATION

Le Premier Festival Culturel Panafricain s'est déroulé à Alger du 21 juillet au 1er août 1969.

A la réunion des ~~Chefs de délégations~~ convoquée le dimanche 20 juillet à 18 heures au Palais des Nations, nous avons noté la participation effective des 26 Etats membres et des 6 mouvements de libération nationale suivants :

- 1 - ALGERIE
- 2 - CAMEROUN
- 3 - CONGO BRAZZAVILLE
- 4 - CONGO KINSHASA
- 5 - COTE D'IVOIRE
- 6 - DAHOMEY
- 7 - ETHIOPIE
- 8 - GHANA
- 9 - GAMBIE
- 10 - GUINEE
- 11 - HAUTE VOLTA
- 12 - KENYA
- 13 - LIBERIA
- 14 - LIBYE
- 15 - MALI
- 16 - MAURITANIE
- 17 - NIGERIA
- 18 - NIGER
- 19 - ROYAUME DU MAROC
- 20 - SENEGAL
- 21 - SOUDAN
- 22 - TANZANIE
- 23 - TCHAD
- 24 - TOGO
- 25 - TUNISIE
- 26 - ZAMBIE

MOUVEMENTS DE LIBERATION NATIONALE

- 27 - AFRIQUE DU SUD (A.N.C.)

- 28 - ANGOLA (M.P.L.A.)
- 29 - GUINEE BISSAO ET ILES DU CAP VERT (P.A.I.G.C.)
- 30 - MOZAMBIQUE (PRELIMO)
- 31 - NAMIBIE (SWAPO)
- 32 - RHODESIE DU SUD (Z.A.P.U)

Au cours de cette réunion les Chefs de délégation ont été informés par le Secrétaire Général de l'OUA, le Président du Comité Préparatoire et le Président de la Commission Nationale Algérienne, de toutes les dispositions pratiques prises pour la tenue des différentes activités inscrites au programme du Festival (cérémonies d'ouverture et de clôture, Organisation du Symposium, Disciplines en compétition, règlements général et intérieur les régissant, composition des jurys, Semaine du film africain, Exposition, problèmes matériels - logement, repas, transport, santé etc, etc...)

II - CEREMONIE D'OUVERTURE

Le Festival a été solennellement inauguré le 21 juillet 1969 sous la présidence effective de Son Excellence HOUARI Boumédiène Président du Conseil de la Révolution, Chef d'Etat de l'Algérie, Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA.

a) - A 11 heures au Palais des Nations le Chef d'Etat du pays hôte a présidé l'ouverture officielle du Symposium en présence de toutes les délégations africaines et de tous les invités de marque du Festival. Le magistral discours prononcé à cette occasion par le Président Boumédiène devait servir par la suite de base aux travaux du Symposium.

b) - A 16 heures un défilé populaire à travers les rues d'Alger groupant tous les pays participants et les mouvements de libération a donné le coup d'envoi des festivités artistiques dont Alger allait être le théâtre pendant dix jours.

c) - A 20 heures sur le Stade des Anassers, la Commission Nationale Algérienne a offert à ses hôtes, un gala de danses folkloriques de toutes les régions de l'Algérie, avec à l'appui, un impressionnant tir de feux d'artifice.

III - DEROULEMENT DES MANIFESTATIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

1 - Théâtre :

Treize pays ont présenté (soit en matinée soit en soirée) dans la salle du Théâtre National Algérien (TNA) une pièce de théâtre tirée patrimoine culturel africain, à l'exception d'un seul état membre.

Les pièces de théâtre ont été interprêtées en Arabe, en Amarique (Ethiopie) en Anglais et en Français, et chaque participant disposait de deux heures pour présenter son spectacle.

2 - Ensemble Instrumental Traditionnel

Dix sept pays ont concouru dans cette discipline, dans la salle El Mouggar. Chaque candidat devait en 45 minutes présenter un repertoire de musique africaine (accompagnée ou non de chant) exécutée par des instruments de musique authentiquement africains.

Il est à souligner que beaucoup de pays ne se sont pas conformés à cette dernière disposition et ont utilisé indifféremment des instruments africains et européens, alors que l'intérêt de cette discipline reposait essentiellement sur la démonstration de la capacité de nos instruments nationaux traditionnels d'interpréter à la perfection nos chants et notre musique.

3 - Orchestre moderne

Douze pays ont participé à cette compétition où chaque concurrent disposait de 45 minutes pour exécuter un repertoire de musique africaine avec des instruments importés non africains.

Cette discipline avait été choisie pour rapprocher et comparer la production musicale africaine interprêtée par des instruments africains authentiques et la même musique africaine exécutée par des instruments non africains.

Il faut reconnaître que là aussi, des difficultés ont surgi. D'une part, certains orchestres se sont purement et simplement contentés de "chauffer" la salle avec du jerk et autres musiques afro-américaines, négligeant gravement leur propre repertoire national pourtant riche et varié.

D'autre part, le jury s'est trouvé placé devant des orchestres symphoniques groupant une centaine d'exécutants, et de formations de musique moderne de danse composées de 10 à 20 membres. Les deux genres bien qu'interprétant des morceaux authentiquement africains, étaient difficiles à classer dans une même catégorie, le règlement général étant resté trop vague sur ce point.

4.- Chants (chorale ou solo)

Vingt pays s'étaient inscrits dans cette discipline, pour laquelle chaque candidat devait présenter en 45 minutes un récital de chants (accompagné ou non de musique) soit sous forme de chœur avec plusieurs participants, soit par un seul chanteur en solo.

Là aussi, quelques confusions ont été déplorées.

Cette discipline pour certains participants, ne fut que la répétition de leur Ensemble Instrumental. On a vu un pays qui s'était produit en chœur se raviser deux jours après son passage pour faire inscrire la même production sans aucun changement dans la discipline Ensemble Instrumental.

Certes, il faut reconnaître que la musique africaine est pratiquement toujours accompagnée de chants et il peut paraître difficile de dissocier un Ensemble Instrumental, d'un chœur soutenu par des instruments de musique.

Pourtant, si dans le cas de l'Ensemble Instrumental, le Jury s'intéresse surtout à la qualité de l'exécution instrumentale définie dans les critères régissant cette discipline, par contre, pour le chœur les instruments de musique ne sont dans ce cas que des supports et des accessoires (non négligeables évidemment) de la partie chantée à qui est accordée la priorité.

5.- Ensemble folklorique de danse.

Vingt deux pays se sont produits au Stade des Anassers dans cette discipline où chaque participant disposait d'une heure pour présenter ses danses traditionnelles authentiques.

Ces danses devaient être exécutées dans leur vérité artistique traditionnelle et la caractéristique de leurs figures.

Certes, pour un souci de présentation sur une scène des arrangements pouvaient être faits pour aider à la perception des intentions sans pour autant nuire à l'authenticité de l'oeuvre.

Dans l'ensemble, ~~les numéros folkloriques~~ présentés à Alger ont satisfait nos légitimes ambitions.

6 - Ballets.

Six pays seulement se sont inscrits dans cette discipline où chaque concurrent disposait de 45 minutes pour produire un spectacle de danses inspirées du répertoire traditionnel et présentées dans la forme élaborée en ayant recours à la chorégraphie et à la composition moderne.

Si le ballet doit être essentiellement basé sur l'utilisation de tous les éléments du folklore pour s'illustrer pleinement, il reste fondamentalement la forme suprême de la Danse. Le Ballet, en effet, oblige la danse en s'imposant à elle, à multiplier son langage, à le diversifier, à rechercher une écriture corporelle de plus en plus complète et à se servir des moyens d'interprétation et de moyens techniques de plus en plus complexes. Ce faisant, le Ballet démontre l'évidente vérité que le fond commande la forme, que l'exigence d'un thème, d'une intrigue amène naturellement et obligatoirement à développer tous les autres aspects techniques de cette discipline.

C'est pourquoi, nous formulons l'espoir que pour les prochains festivals, nos Etats membres, accordent aux Ballets l'importance qui s'attache à une forme élevée d'expression culturelle.

DISCIPLINES NON COMPETITIVES

7 - Semaine du film africain.

Ouverte à tous les Etats membres de l'O.U.A. et aux mouvements de libération, la semaine du Film Africain était l'occasion idéale pour permettre à nos cinéastes de se rencontrer, de faire le point du cinéma Africain, d'en discuter les données et de faire des recommandations et des suggestions aux autorités nationales et au Secrétariat de l'O.U.A.

C'est ainsi que parallèlement aux projections de films africains suivies de débats fructueux se tenait un Symposium des cinéastes africains groupant des ressortissants dûment mandatés de 18 Etats africains.

Les conclusions de ce symposium qui feront l'objet d'un rapport séparé adressé au Conseil Culturel Africain, peuvent se résumer ainsi:

a) Création à Alger d'un Bureau de Presse chargé de tenir un fichier des cinéastes africains, d'éditer et de diffuser un bulletin d'information et de liaison, prélude à une revue africaine du Cinéma, de faire connaître les cinéastes africains et les oeuvres, notamment par leur inscription aux annuaires et publications professionnelles internationales.

b) Confier à la Guinée le soin de rédiger des rapports techniques concernant la production, la distribution et l'exploitation.

c) Reconduire le Sénégal dans ses fonctions de Secrétariat Général.

d) Elire un Comité de Coordination ainsi composé:

- Président d'honneur : Lionel N'Gakane (ANC)
- Président : Ahmed Hocine (Algérie)
- Membres:
 - Lamine Akin (Guinée)
 - Youssef Chahine (R.A.U.)
 - Samuel Ferenji (Ethiopie)
 - Ousmane Sembène (Sénégal)

e) Souhaiter que les Etats membres de l'OUA et le Secrétariat Général de l'OUA favorisent la réunion à Addis Abéba des Cinéastes africains, en vue de la constitution d'une Union Panafricaine du Cinéma (U.P.A.C.)

7.- Expositions

Les expositions d'oeuvres d'art ancien et moderne, d'artisanat, de peinture et des textes littéraires, ont été réalisées et présentées dans les lieux suivants:

- a)- Musée des Beaux Arts : pour les Arts Africains anciens.
- b)- Hall de l'Hotel de Ville : pour les Arts plastiques et la peinture moderne

~~c) Musée des Arts traditionnels: pour les Arts populaires anciens et Arts traditionnels anciens.~~

~~d) Salle des Actes : pour l'artisanat moderne.~~

~~e) Bibliothèque Nationale; pour les livres anciens et modernes.~~

Craignant dès le début, que les objets d'arts africains anciens en provenance de nos Etats membres, ne soient pas suffisamment représentatifs de la valeur réelle de notre culture, la Commission Nationale Algérienne n'a pas hésité à dépêcher à travers l'Europe et les Etats Unis, des missions chargées de négocier le prêt d'objets africains de valeur dont notre Continent a été spolié et qui font la richesse des musées européens et américains.

Cette heureuse initiative algérienne, et la qualité des objets venus d'Afrique, ont assuré à l'ensemble de nos Expositions un succès largement suscrits.

9.- Production d'artistes invités

Pour agrémenter le programme des spectacles et permettre à chaque troupe d'obtenir au moins une journée de repos, le Comité Préparatoire avait adressé des invitations à des artistes africains et Afro-américains de renommée internationale pour se produire à Alger.

Myriam Makéba, Vicky Blain, Nina Simone, Max Roach et Abbey Lincoln, Archie Shepp et des vedettes camérounaises de la chanson ont offert d'éblouissants spectacles tout au long du Festival en alternance avec nos troupes nationales.

10.- Symposium Organisé sur le thème:

" La culture Africaine : Ses réalités, son rôle dans la lutte de libération, dans la consolidation de l'Unité Africaine et dans le développement Economique et Social de l'Afrique" le symposium s'est déroulé au Palais des Nations du 21 juillet au 1er Août 1969.

~~Cette extraordinaire rencontre des hommes de Culture~~
~~de notre Continent, en définissant la Culture Africaine replacée dans son~~
~~contexte historique et dépouillé de tous les artistes mystificateurs, en~~
amplifiant son rôle sur le triple plan de la lutte de libération, de facteur
d'unité et de développement, pour en faire un front avancé de la lutte anti-
~~impérialiste et anti-colonialiste, cette rencontre a justifiée à elle seule,~~
par son succès et par les perspectives d'avenir qu'elle a ouverte, la justesse
de la tenue du Premier Festival Culturel Panafricain.

Le Manifeste Culturel Panafricain d'Alger, véritable
charte culturelle de notre Continent, servira désormais de base à toutes
nos rencontres culturelles à venir et fera l'objet d'un enrichissement per-
manent.

IV. PRIX ET MEDAILLES

Pour les six (6 disciplines en compétition à savoir théâtre, ensemble instrumental traditionnel, orchestre moderne chant, ensemble folklorique et ballet, il avait été prévu, l'attribution des trois prix (médaille d'or au premier, médaille d'argent au second et médaille de bronze au troisième).

Pour attribuer ces prix, il a été constitué un jury de cinq membres pour chaque discipline.

1°/- JURY

La constitution des jurys a posé au Comité préparatoire quelques problèmes. En Avril 1968 il a été demandé à chaque Etat membre d'avoir à fournir au Secrétariat Général de l'O.U.A., une liste de personnalités susceptibles de faire partie des membres des jurys.

En Janvier, Février, Mars, Avril et Juin 1969, le comité directeur a renouvelé aux Etats membres cette demande hélas sans trop de succès. Certes dès Septembre 1968, nous disposions d'une première liste fournie par 5 pays membres de l'O.U.A. Cette liste et les noms qui nous ont été communiqués jusqu'au 8 Juillet 1969, ont servi de base à la constitution des jurys présentés le 20 Juillet à l'ensemble des chefs de délégations réunis à Alger, à la veille de l'ouverture officielle du festival.

Dans la composition des jurys le Comité préparatoire a exigé que chaque jury de 5 membres comprenne au moins une personne parlant arabe, une autre d'expression anglaise et une troisième s'exprimant en français. D'autre part, le critère de répartition géographique devait autant que possible être respecté.

Il est évident que la mise en application correcte de toutes ces dispositions dépendait en grande partie de la bonne volonté des Etats membres.

Or non seulement, la liste des candidats jurés ne s'allongeait pas, mais par surcroît, certaines personnalités retenues ne pouvaient plus effectuer le déplacement d'Alger pour de multiples raisons. Ajoutons à cela que lors de la réunion des chefs de délégations, le 20 Juillet, certains Etats membres ont refusé certains de leur ressortissants retenus et proposé d'autres noms, pour lesquels le Comité Préparatoire n'avait plus aucune possibilité de vérifier leur capacités en étudiant leur curriculum vitae.

Ce n'est donc en définitive que le 21 Juillet à 13 heures, à quelques heures seulement du début des spectacles, que les jurys ont été complétés.

Faut-il signaler que malgré cela, certains jurys se sont vus au fil des jours réduits par l'absence de certains de leurs membres retenus par d'autres occupations.-

Cet état de choses regrettable, explique certaines des difficultés que les jurys ont rencontré dans l'appréciation de certains numéros, difficultés qu'ils ont consigné dans des rapports qui feront l'objet d'une communication directe au conseil culturel africain pour éviter à l'avenir de telles insuffisances.-

2

2 PRIX ET MEDAILLES

Chaque discipline est régie par un règlement général définissant les critères d'appréciation et de notation.-

Les jurys ont été invités par le Comité Préparatoire à modifier les critères de leur discipline respective en y apportant des précisions et des critères supplémentaires jugés indispensables. Ce faisant, le Comité préparatoire a demandé aux présidents des jurys, de faire figurer dans leur rapport une étude critique des critères proposés par le Comité Préparatoire et une définition plus précise des différentes disciplines pour éviter

à l'avenir des confusions comme celles constatées en Juillet à Alger.

Classements par disciplines

A - THEATRE

1er Sénégal	244 points	Médaille d'or
2ème Guinée	239 "	Médaille d'argent
3ème Maroc	229 "	Médaille de bronze
4ème Côte d'Ivoire	225 "	
5ème Algérie	221 "	
6ème Nigéria	202 "	
6ème Tunisie	202 "	
8ème Congo Brazza	188 "	
9ème Niger	144 "	
9ème Ethiopie	144 "	
11ème Cameroun	129 "	
12ème Ghana	144 "	
13ème Libye	66 "	

B - ENSEMBLE INSTRUMENTAL TRADITIONNEL

1er Mali	49,5	Médaille d'or
2ème Guinée	48	Médaille d'argent
3ème Nigéria	47,8	Médaille de bronze
4ème Algérie	47	
5ème Mauritanie	46,6	
6ème Maroc	45	
7ème Ethiopie	44	
7ème Tunisie	44	
9ème RAU	43,5	
10ème Libéria	43	
10ème Sénégal	43	
12ème Libye	41,5	
13ème Kenya	39,4	
14ème Congo Brazza	39	



15ème Cameroun	38,7	points
16ème Zambie	36,2	"
17ème Ghana	32	"

C - ORCHESTRE MODERNE

1er Algérie	Médaille d'or
2ème Guinée	Médaille d'argent
3ème Congo Brazaville	Médaille de bronze
4ème Libye	
5ème Nigéria	
5ème Congo Kinshasa	
7ème Zambie	
8ème Kenya	
9ème Maroc	
10ème Mauritanie	
11ème Soudan	
12ème Zimbawé	

D - CHANT (Choeur ou Solo)

1er Algérie	187 points	Médaille d'or
2ème Guinée	185 "	Médaille d'argent
3ème Mauritanie	178 "	Médaille de bronze
4ème Éthiopie	175 "	
5ème Nigéria	161 "	
6ème Libye	155 "	
7ème Libéria	145 "	
8ème Mali	142 "	
9ème Sénégal	141 "	
10ème Soudan	139 "	
11ème Tunisie	127 "	
12ème ANC	126 "	
13ème Cameroun	120 "	
14ème Congo-Braza	119 "	
15ème Zimbawé	118 "	
16ème Tanzanie	113 "	
17ème Ghana	112 "	
18ème Dahomey	79 "	
19ème Gambie	77 "	
20ème Tchad	72 "	

E. ENSEMBLE FOLKLORIQUE

1er.	Mali	48,80	Médaille d'Or
2ème	Libye	47,10	"- d'Argent
3ème	Maroc	45,46	"- de bronze
4ème	Guinée	44,20	
5ème	Sénégal	44	
6ème	Algérie	41,10	
7ème	Cameroun	40,70	
8ème	Nigéria	39,30	
9ème	Soudan	37,90	
10ème	Niger	36,75	
11ème	Zambie	34,90	
12ème	Ethiopie	33,70	
13ème	Tanzanie	32,75	
14ème	Mauritanie	32,40	
15ème	Libéria	31	
16ème	Tchad	28,20	
17ème	Kenya	28,16	
18ème	Ghana	27,20	
19ème	Dahomey	26,60	
20ème	Zimhabwé	26,50	
21ème	Haute Volta	25,50	
22ème	Congo Brazza	24,20	

F. B A L L E T S.

1er.	Guinée	230,50	Pts.	Médaille d'Or
2ème	Algérie	201,50	"-	"- d'Argent
3ème	Libéria	173	"-	"- de bronze
4ème	Mali	157,75	"-	
5ème	Tunisie	146,75	"-	
6ème	Mauritanie	108,50	"-	

G. GRAND PRIX

Le Grand Prix du Festival est un prix décerné par le
Président HOUARI BOUMEDIENNE, Chef d'Etat du Pays hôte,
Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernements
de l'O.U.A.

Ce Grand Prix est attribué au pays ayant obtenu le meilleur classement d'ensemble par addition des Médailles selon la cotation suivante :

Médaille d'Or	3 points
Médaille d'Argent	2 points
Médaille de bronze	1 point

Parmi les pays qui ont obtenu des Médailles le classement général du Grand Prix est le suivant :

1er.	<u>GUINEE</u>	1 Médaille d'Or + 4 Médailles d'Argent	= 11 Points Grand Prix du Festival
2ème	<u>ALGERIE</u>	2 Médailles d'Or + 1 Médaille d'Argent	= 8 Points
3ème	<u>M A L I</u>	2 Médailles d'Or	= 6 Points
4ème	<u>SENEGAL</u>	1 Médaille d'Or	= 3 Points
5ème	<u>LIBYE</u>	1 Médaille d'Argent	= 2 Points
5ème	<u>MAROC</u>	2 Médailles de bronze	= 2 Points
7ème	<u>NIGERIA</u>	1 Médaille de bronze	= 1 Point
7ème	<u>LIBERIA</u>	1 Médaille de bronze	= 1 Point
7ème	<u>CONGO-BRAZZA</u>	1 -"- de bronze	= 1 Point
7ème	<u>MAURITANIE</u>	1 Médaille de bronze	= 1 Point

C'est donc à la République de Guinée avec 11 Points qu'est attribué LE GRAND PRIX DU PREMIER FESTIVAL CULTUREL PANAFRICAIN.

C O N C L U S I O N G E N E R A L E . -

Le Premier Festival Culturel Panafricain a été une éclatante démonstration de la vitalité et des capacités organisationnelles de notre Continent et singulièrement de notre jeune Organisation de l'Unité Africaine.

Le Premier facteur de ce triomphe de la Culture et de l'Art africains a été sans conteste l'extraordinaire organisation matérielle, morale et politique mise en place par la Commission Nationale Algérienne et les lourds sacrifices financiers consentis par le Gouvernement Algérien pour honorer l'engagement pris par l'Afrique de tenir ce Premier Festival Culturel Panafricain.

Le Comité Préparatoire durant des mois, a pu observer et apprécier à sa juste mesure, les gigantesques efforts accomplis par les frères algériens pour faire du 21 Juillet 1969, une date historique dans l'histoire culturelle de notre Continent.

C'est pourquoi, le Comité Préparatoire unanime a décidé de proposer à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.U.A., par le canal du Conseil des Ministres, une motion spéciale de remerciements et de félicitations à l'adresse du Gouvernement et du Peuple algériens pour leur contribution de qualité et les remarquables efforts déployés pour la réussite du Premier Festival Culturel Panafricain.

Le Comité Préparatoire tient également à adresser au Secrétaire Général de l'O.U.A. et à tous ses collaborateurs, ses chaleureux remerciements pour leur collaboration efficace et soutenue, ainsi que pour la grande confiance qu'ils lui ont témoignée.

Le Comité Préparatoire est particulièrement heureux de féliciter l'ensemble des Etats membres qui ont participé au Festival et qui par leur contribution de qualité et par leur foi et leur confiance au devenir de notre Continent, ont su relever le défi de nos censeurs impénitents, véritables prophètes de malheur qui ont clamé partout que notre entreprise était vouée à un échec cinglant.

Comment ne pas décerner une mention spéciale à nos frères, membres des mouvements de libération nationale qui malgré les durs combats armés qu'ils livrent à l'ennemi impérialiste et colonialiste, ont présenté à Alger leurs groupes folkloriques, donnant ainsi la preuve que la culture, au même titre que le fusil, reste une arme efficace de libération.

Dans le rapport général qui sera présenté à la session budgétaire du Conseil des Ministres en Février 1970, le Comité Préparatoire y formulera à l'intention du Conseil Culturel Africain quelques suggestions pratiques qu'il estime souhaitable pour l'organisation des futurs festivals.

Ces remarques porteront notamment sur la nécessité de limiter désormais le nombre des disciplines par l'institution de festivals à thème, sur la définition des genres et des critères d'appréciation, et sur les questions financières.

DIALLO ALPHA Ibrahima

Président du Premier Festival Culturel Panafricain.-

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CM/287 (Part 3)

CONSEIL DES MINISTRES

Treizième session ordinaire

Addis-Abéba, août/septembre 1969

CREATION DE RESERVES REGIONALES DE CEREALES VIVRIERES EN AFRIQUE

(Rapport intérimaire)



CREATIONS DE RESERVES REGIONALES DE CEREALES VIVRIERES EN AFRIQUE
(Rapport intérimaire)

1. Le programme de l'OUA relatif à la création de réserves régionales de céréales vivrières dans les Etats membres tend lentement vers un stade où certains Etats membres seront invités à prendre une décision quant au moment de lancer un projet pilote en prévision de l'exécution du programme. A la dernière session du Conseil des Ministres, il a été indiqué qu'il faudra mener à bien deux études avant que ce stade soit atteint. La première de ces études sera consacrée à "un examen critique préliminaire du projet pilote et la deuxième sera un examen plus détaillé du projet qui aboutira à l'établissement d'un plan-projet". Le rapport présenté au Conseil des ministres mentionnait, avec des remerciements sincères, l'offre faite par la FAO de prendre à son compte la première des études, à savoir l'examen critique préliminaire du projet, dans la mesure où il concerne la zone qui offre manifestement le plus de chances de succès pour le lancement d'un projet pilote, c'est-à-dire l'Afrique de l'Est. La région considérée en Afrique de l'Est englobe onze Etats membres.

2. Conformément à son engagement, dans la première quinzaine de mars 1969, la FAO a présenté la version anglaise de son rapport sur l'examen critique préliminaire du projet pilote. Egalement comme promis, ce rapport formule le mandat d'une équipe d'experts qui sera appelée à établir un plan-projet en prévision du lancement du projet pilote envisagé en Afrique de l'Est. La version française de ce rapport est maintenant parvenue au Secrétariat. L'OUA tient à exprimer sa reconnaissance à la FAO pour les efforts qu'elle a bien voulu déployer dans ce domaine.

3. A la suite des entretiens antérieurs, la décision a été prise de communiquer ce rapport sur l'examen critique préliminaire à une réunion des Etats membres éventuellement intéressés, de même qu'à des dispensa-

teurs possibles d'aide. En fait, il est manifeste qu'une série de réunions sera nécessaire. Ces réunions auront pour objet de ménager les occasions d'un complet échange de vues et d'un préexamen approfondi des effets du projet pilote envisagé de la part des Etats membres intéressés ; à partir de cette phase, elles permettront en outre une progression régulière jusqu'aux consultations avec les dispensateurs d'aide et donc jusqu'à l'établissement effectif d'un plan-projet bien étayé. On peut espérer que ces réunions permettront de dégager caractéristiques, problèmes et avantages en nombre aussi grand que possible, de telle sorte que des renseignements et une base conformes aux réalités du moment soient à la disposition des experts appelés à établir le plan-projet à appliquer pour le projet pilote du programme de l'OUA tendant à la création de réserves alimentaires régionales en Afrique.

4. Des consultations sont en cours avec les pays disposés éventuellement à accueillir la première des réunions envisagées. Dès qu'un accord aura été conclu au sujet du lieu et de la date de cette réunion, tous les intéressés recevront des notes d'invitation.

5. Entre-temps, au cours de sa première session ordinaire tenue à Addis-Abéba (Ethiopie) du 30 juin au 4 juillet 1969, la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé a pris acte des mesures prises en vue de la création des réserves alimentaires régionales envisagées. On a fait observer à cette session qu'après leur constitution ces réserves alimentaires contribueraient à la lutte contre la malnutrition et ~~contrelles disettes~~ ~~en général.~~ De même, elles offriront l'infrastructure requise pour des échanges commerciaux de produits alimentaires entre pays africains et, le cas échéant, les échanges de produits riches en protéines permettant d'éliminer les carences dont souffrent dans certains Etats membres nombre d'enfants en bas âge et d'adultes.

6. Le programme de l'OUA tendant à la constitution de réserves régionales de céréales exige de la part des Etats membres des efforts communs, comme aussi une étroite collaboration entre ces Etats et les dispensateurs d'aide en faveur d'une cause qui en mérite la peine. On peut espérer que toutes les espérances en ce domaine se matérialiseront. Ceux des Etats membres qui ont déjà engagé des négociations à ce sujet sont instamment priés de faire connaître au Secrétariat les résultats obtenus à chaque étape de leurs entretiens.

7. Le Conseil des Ministres est invité à prendre acte du fait que la FAO a déjà présenté un rapport sur l'examen critique préliminaire du projet pilote à lancer en Afrique de l'Est, en prévision de l'application du programme de l'OUA tendant à la constitution de réserves alimentaires régionales en Afrique et que des consultations sont en cours en vue de l'organisation d'une réunion des intéressés qui pourront ainsi étudier tous les détails du projet. Le Conseil des Ministres sera constamment tenu au courant des mesures prises pour la mise en oeuvre de ce programme.

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CM/284 (Part-4)

CONSEIL DES MINISTRES

Treizième session ordinaire

Addis-Abéba; août/septembre-1969

CREATION DE CENTRES D'ETUDES AVANCEES EN AFRIQUE

(Rapport intérimaire)



CREATION DE CENTRES D'ETUDES AVANCEES EN AFRIQUE (Rapport intérimaire)

1. La mise en oeuvre du programme de l'OUA tendant à la création en Afrique de centres d'études avancées appelés à former des éléments autochtones et à poursuivre des recherches de niveau supérieur a connu une étape importante quand le Conseil des Ministres a approuvé des crédits pour permettre la création de deux organes. Il s'agit, d'une part, d'un comité chargé de suivre l'application du programme et d'une équipe de trois experts dont le mandat sera d'établir un plan-projet pour la création d'un centre de géologie, de géophysique et de minéralogie (les sciences dites de la terre). Le Comité d'exécution a été créé par la résolution CM/Res.171 (XI), laquelle se fonde sur une des recommandations votées par la conférence commune OUA/UNESCO sur l'éducation et la formation scientifique et technique dans leurs rapports avec le développement de l'Afrique, tenue à Nairobi (Kenya) en juillet 1968. Aux termes de cette résolution, le comité a pour mandat de "présider à la mise en oeuvre du programme tendant à la création de centres d'études avancées en Afrique". A sa douzième session ordinaire, le Conseil des ministres a voté un crédit de 6 000 dollars des Etats Unis pour qu'un comité de cinq africains se réunisse au cours de l'exercice 1969/1970. Les membres de ce comité ne sont pas encore désignés ; des propositions seront faites en temps voulu au Conseil après que le Conseil scientifique aura été consulté.

2. Le groupe de trois experts africains doit établir un plan-projet en vue de la création du centre de géologie, de géophysique et de minéralogie. Il y a lieu de rappeler que le secrétariat a été invité, il y a quelque temps, à recueillir des renseignements aussi nombreux que possible sur les diverses institutions que l'OUA se propose de créer. Ces renseignements ont été recueillis. On en est donc arrivé au point où des détails particuliers et professionnels sont nécessaires. De même, pour

des raisons évidentes, la création effective des centres d'études avancées envisagés devra être réalisée par phases, ce qui implique la nécessité de les organiser conformément aux ordres d'urgence des Etats membres. En raison de l'ampleur du programme, du point de vue des nécessités financières et intellectuelles, en raison aussi des difficultés qu'impliquent les problèmes qui se posent, il est indispensable de lancer un projet-pilote, qui permettra de recueillir les renseignements et les données d'expérience grâce auxquels le reste du programme pourra donner des résultats concluants. Le Conseil a donc choisi le centre des sciences de la terre pour en faire le projet-pilote. Il a décidé de constituer une équipe de trois experts africains chargée d'élaborer un plan-projet pour le Centre des sciences de la terre ; il a également voté à cet effet un crédit de 13 375 dollars des Etats Unis au titre du budget en cours. Les noms des futurs membres du Conseil scientifique de l'Afrique sont actuellement recueillis ; ils seront présentés ultérieurement au Conseil des Ministres.

3. Outre les propositions qu'il doit faire au Conseil des Ministres au sujet des membres de l'équipe des trois experts qui aura à s'occuper de la création du centre des sciences de la terre et du Comité d'exécution, le Conseil scientifique a été invité à proposer un mandat pour ce Comité. Cette mission était formulée dans la résolution CM/Dec. 66 (XII) votée par le Conseil des ministres à sa douzième session ordinaire en février dernier qui demandait au secrétariat que "en liaison avec la création des centres d'études avancées en Afrique :

- a) le Conseil scientifique de l'Afrique soit invité à sa prochaine réunion à présenter une liste de noms parmi lesquels le Conseil des ministres élira les membres du Comité d'exécution;
- b) le Conseil scientifique de l'Afrique soit en outre invité à sa prochaine réunion à présenter une liste de noms parmi lesquels le Conseil des ministres choisira les trois experts qui

constitueront l'équipe chargée d'établir un plan-projet pour un des centres ;

- c) le CSA établisse le mandat du Comité d'exécution à présenter au Conseil des ministres pour approbation".

En raison des difficultés dues à des questions de quorum, il a fallu ajourner la troisième session ordinaire du CSA qui devait avoir lieu du 19 au 22 mai 1969. En considération de l'importance du programme, afin d'autre part d'éviter de retarder son exécution, une correspondance a été engagée en mai 1969 avec les membres du CSA, au sujet des responsabilités qui leur incombaient à la suite de la décision citée plus haut. Au moment où la rédaction du présent rapport était en cours, le Secrétariat n'avait reçu que 11 réponses sur les 32 attendues de l'ensemble des membres actuels du CSA. Eu égard aux difficultés de communication, il y aurait lieu de laisser s'écouler quelque temps encore pour permettre aux autres membres du CSA de répondre à cette importante requête. Par la suite, les candidatures à l'élection des membres du Comité d'exécution et de l'équipe de trois experts chargée de s'occuper du Centre des sciences de la terre seront présentées au Conseil des ministres pour action.

4. A la première session ordinaire de la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé, qui a eu lieu à Addis-Abéba du 30 juin au 4 juillet 1969, les participants ont examiné en détail les diverses phases de la création des centres d'études avancées consacrés à diverses disciplines telles que les présentait le plan établi. A propos des "ressources naturelles", la Commission a constaté avec satisfaction que les divers centres dont la liste était d'ores et déjà établie permettait aux Etats membres de former des éléments autochtones en nombre suffisant pour entreprendre l'exploitation et l'utilisation scientifique des ressources naturelles existantes, telles que les ressources minérales.

De même, ces centres offriraient aux Etats membres, personnel, matériel et moyens supplémentaires pour leurs recherches et études. C'est grâce aux recherches et aux études que les inventions et les innovations peuvent déboucher sur la commercialisation, laquelle permet d'améliorer et de maintenir les niveaux de vie, c'est aussi grâce aux recherches et aux études que les inventions et les innovations, de même que les autres idées ou services peuvent être adaptés aux conditions locales, ce qui est un aspect important de l'industrialisation des Etats membres, ou de l'amélioration de leurs services économiques, sociaux et politiques, dont la fin est de relever les niveaux de vie de leurs citoyens. Pour que les moyens existants puissent être utilisés au maximum lors de la création des centres d'études avancées envisagés, la Commission a voté la recommandation ESCHC/Res. (I) préconisant, entre autres choses, que : "le Comité d'exécution du programme relatif aux centres d'études avancées, institué par la résolution CM/Res.171 (XI) soit invité à étudier la possibilité de renforcer les établissements d'études avancées qui existent en Afrique pour qu'ils travaillent conformément aux principes des centres d'études avancées envisagés". Cette recommandation, au même titre que toutes celles que la Commission a formulées, doit encore être approuvée par les autres organes politiques de l'OUA, mais si elle est citée ici, c'est pour bien montrer l'intérêt que les représentants ont manifesté à la Commission pour que tout soit mis en oeuvre afin de permettre à l'OUA de mettre en place harmonieusement et sans délai, les moyens nécessaires à la formation du personnel africain appelé à assumer les fonctions scientifiques et technologiques indispensables aux Etats membres.

5. Le Conseil des ministres est invité à considérer que l'élection des membres de l'équipe de trois experts africains qui aura à établir un plan-projet pour le centre des sciences de la terre, de même que celle des membres du Comité d'exécution auquel il incombera l'établissement du programme relatif à la création de centres d'études avancées en Afrique sont subordonnées aux propositions des membres du Conseil scientifique de l'Afrique qui commencent à parvenir au secrétariat.

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

SECRETARIAT

P. O. Box 3243

ADDIS ABABA

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE

SECRETARIAT

B. P. 3243

CONSEIL DES MINISTRES

Treizième session ordinaire

Addis Ababa - Août/Septembre 1969

OM/287 (Part 5)

PROJET DE CREATION D'UNE AGENCE PANAFRICAINNE DE PRESSE



PROJET DE CREATION D'UNE AGENCE PANAFRICAINNE DE PRESSE

1. Le Conseil des ministres, réuni à Addis-Abéba du 17 au 22 février 1969, pour sa Douzième session ordinaire, a recommandé (Résolution CM/Res.187(XII)) :

"qu'un comité des ministres de l'information et des télécommunications de tous les Etats membres de l'OUA, se réunisse dans les meilleurs délais pour réexaminer toutes les questions relatives à la création de la PANA (AGENCE PANAFRICAINNE DE PRESSE) et de présenter un rapport détaillé au prochain Conseil des ministres".

2. Il y a lieu de rappeler que dès sa fondation, l'OUA a décidé de créer tôt ou tard une AGENCE PANAFRICAINNE DE PRESSE. En effet, aux termes de la Résolution N° CIAS/Plen.3, qu'elle a prise en mai 1963, la Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, qui a constitué l'OUA, préconisait la création d'une AGENCE AFRICAINE DE PRESSE. C'est l'ancienne Commission de l'éducation et de la culture qui devait s'en charger. Lors des deux sessions ordinaires qu'elle a tenues en 1964 et 1965, la Commission a examiné la question et a pris des mesures appropriées à cet égard. La Commission a décidé notamment d'instituer un comité spécial "d'experts africains venant de pays dont les agences d'information nationales et les Ministères ou services d'information existent de longue date et ont l'expérience requise..." chargé d'élaborer un avant-projet en vue de la mise sur pied de l'Agence Panafricaine de Presse. Ce comité des 17 a constitué un sous-comité composé de quatre experts qui, au terme de leurs travaux, ont soumis un rapport sur la création de la PANA, qui se trouve consigné dans le document CM/105. Le Conseil des ministres a été saisi de ce plan et a décidé en 1966 d'ajourner sine die la discussion sur la création d'une Agence panafricaine d'information (PANA). Toutefois, lors d'une réunion qu'elle a tenue récemment à Kinshasa (République démocratique du Congo), l'Union des agences africaines de presse a chargé l'Ethiopie de demander au Conseil des ministres de l'OUA au nom de l'Union de réexaminer le projet de création d'une Agence panafricaine d'information. C'est après avoir examiné la question, que le Conseil devait

adopter la résolution susmentionnée. Celle-ci recommande, notamment, qu'un comité composé de tous les États membres de l'OUA se réunisse pour "réexaminer toutes les questions relatives à la création de la PANA et présenter un rapport à la prochaine réunion du Conseil des ministres". Pour ce qui est du financement des services techniques nécessaires à cette réunion, la décision CM/Dec.62 (XII) du Conseil des ministres demande que "le Secrétariat général convoque une réunion des Ministres de l'information, et qu'il n'exède pas une dépense de 7.000 dollars Etats Unis pour cette réunion". Le Conseil a également approuvé "le vote d'un crédit symbolique de 10 dollars Etats Unis pour une nouvelle rubrique réservée à cette fin dans le budget de 1969/1970." Les résultats auxquels auraient abouti cette réunion devaient être communiqués à la session ordinaire suivante du Conseil, en d'autres termes, à la présente session.

3. Cette réunion sur la PANA, le Secrétariat général n'a pas été en mesure de l'organiser et ce pour les raisons suivantes

1. Les laborieux préparatifs pour des conférences en général et pour le Premier Festival Culturel Panafricain en particulier qui ont occupé le Secrétariat.
2. La nécessité d'attendre jusqu'en mai 1969, les économies de l'exercice financier 1968/1969 sur lesquelles les fonds nécessaires au financement de la PANA devaient être prélevés.

4. Le Département scientifique et culturel du Secrétariat général, sous la responsabilité duquel se trouve placé le problème de la PANA, a dû élaborer des rapports et prendre ses dispositions pour faire face à d'autres tâches qu'on pourrait ainsi résumer :

- (a) La Première session ordinaire de la Commission de l'éducation, de la science, de la culture et de la santé qui devait se tenir du 30 juin au 1er juillet 1969;
- (b) Le Premier festival culturel panafricain qui doit se tenir du 21 juillet au 1er août 1969; et

- (c) le Colloque africain sur l'utilisation pacifique de l'énergie atomique qui doit se tenir du 28 juillet au 1er août 1969.

Il conviendrait également de mentionner les affaires à expédier du département et des activités qu'il a dû entreprendre pour mettre en oeuvre d'autres résolutions dont ce département est chargé. Aussi, celui-ci n'a-t-il pas été en mesure de mener à bien les préparatifs voulus, propres à assurer le succès de la réunion de la PANA.

5. Comme le prévoit la décision du Conseil des Ministres, les fonds requis pour l'organisation de cette réunion devraient être prélevés sur les économies réalisées dans l'exercice 1968/1969 ou 1969/1970. Tout d'abord ce n'est qu'à la fin de l'exercice financier (31 mai 1969) que les économies réalisées au cours de celui-ci peuvent être déterminées. Au moment de la rédaction du présent rapport, les économies réalisées n'étaient pas encore connues. La réunion de la PANA ne pourra être fixée que lorsque les fonds nécessaires seront disponibles. Il y a lieu de noter qu'au cas où les économies de l'exercice financier 1968/1969 ne suffiraient pas à financer la réunion, la décision du Conseil des Ministres a prévu elle-même que les fonds nécessaires seraient prélevés sur l'exercice 1969/1970 au budget duquel figure un crédit symbolique de 10 \$ E.U. La conclusion de ce qui précède est qu'il faudra s'assurer préalablement des fonds nécessaires à la convocation de la réunion sur la PANA, en les prélevant sur le reliquat du budget 1968/1969 ou du budget 1969/1970. Dès que ces fonds pourront être disponibles, la réunion pour la PANA sera fixée.

6. On espère que les fonds nécessaires au financement de la réunion pour la PANA seront disponibles à temps pour que celle-ci ait lieu avant la prochaine session ordinaire du Conseil des ministres, et en tout état de cause avant le 31 mai 1970.

7. Le Conseil des ministres est prié en conséquence de noter

- (a) qu'il a été impossible au Secrétariat général d'organiser la réunion de la PANA avant la treizième session ordinaire du Conseil, en raison du volume de travail excessif autant

que de l'impossibilité où il se trouvait de trouver les fonds nécessaires.

- (b) que le Secrétariat général, dans ces conditions, espère pouvoir disposer des crédits voulus pour tenir la réunion avant la prochaine session ordinaire du Conseil, et en tout état de cause, avant le 31 mai 1970.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1969-08

Report of the Administrative Secretary-General on OAU Activities in Educational, Scientific, Cultural and Health Matters

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/7452>

Downloaded from African Union Common Repository